

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2021-2026



pour le territoire Figeac Quercy Vallée de la
Dordogne



ENTRE

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Figeac Quercy Vallée de la Dordogne

Représenté par son président, Vincent LABARTHE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n° D168.3006.2021 en date du 30 juin 2021 et n° D185.0612.2021 en date du 06 décembre 2021
Ci-après désigné par PETR FQVD, PETR, le territoire

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Michel PROSIC, préfet du Lot,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil départemental du Lot,

Représentée par Serge RIGAL, Président
Ci-après désigné par « le Département » ;

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,

Représentée par son Président Arnaud LEROY,
et par délégation sa directrice régionale adjointe Occitanie Céline VACHEY
Ci-après désignée par « l'ADEME » ;

L'Agence de l'eau Adour Garonne,

Représentée par Guillaume CHOISY, Directeur général
Ci-après désigné par « l'Agence de l'eau » ;

La Banque des Territoires,

Représentée par Annabelle VIOLLET, directrice régionale de la Banque des Territoires
Et par délégation Caroline Cartallier, Directrice régionale adjointe
Ci-après désignée par « la Banque des Territoires » ;

La Communauté de Communes Grand - Figeac,

Représentée par Vincent LABARTHE, Président
Ci-après désignée par « Le Grand - Figeac » ;

La Communauté de Communes Cauvaldor,

Représentée par Raphaël DAUBET, directrice régionale de la Banque des Territoires
Ci-après désignée par « Cauvaldor » ;

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy,

Représentée par Catherine MARLAS, Présidente
Ci-après désigné par « le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy » ;

D'autre part,

PREAMBULE

Nouveau cadre de dialogue permettant de faire converger les priorités de l'État et le projet de territoire porté par le PÉTR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne, le présent contrat de relance et de transition écologique (CRTE) marque la volonté partagée de l'État et du PÉTR FQVD d'œuvrer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, social, économique et sanitaire.

L'État et le PÉTR FQVD conviennent de la nécessité de porter ensemble une action de relance et de transition écologique prévue dans le présent accord. Le plan France relance, présenté par le Premier ministre le 3 septembre 2020 s'élève au niveau national à 100 milliards d'euros, dont 30 sont consacrés à la transition écologique de la France et de ses territoires. Il constitue à la fois une réponse conjoncturelle forte à la crise économique engendrée par la pandémie et un plan d'investissement reposant sur trois priorités clairement identifiées : la transition écologique, la compétitivité économique et la cohésion sociale. Ce plan répond ainsi à deux impératifs : transformer profondément notre modèle de développement pour le rendre plus écologique, plus résilient et plus économe en ressources d'une part et permettre d'atteindre les objectifs environnementaux ambitieux que la France s'est fixée d'autre part. Au-delà des moyens du plan France Relance, l'État mobilise également ses capacités d'ingénierie, ses programmes d'intervention territoriale, ses dotations de soutien aux 4 collectivités, ses programmes sectoriels et l'action de ses opérateurs : ANCT, ANAH, ADEME, Banque des Territoires, Bpifrance, tout comme l'Agence de l'eau.

Le PÉTR FQVD a adopté le 16 janvier 2020 son projet de territoire, pour un territoire durable, équilibré et résilient. Il affirme le soutien à l'économie de proximité et accorde une place majeure à la transition énergétique et à la valorisation du territoire dans toutes ses aménités et son attractivité. Dans la poursuite du Contrat de ruralité signé par l'État et le PÉTR FQVD le 11 mars 2017, le présent contrat de relance et de transition écologique permet à l'État et au PÉTR FQVD de partager leurs objectifs communs, leurs moyens ainsi que la méthodologie de travail partagée qu'ils entendent conjointement déployer pour maximiser l'impact de leurs efforts de relance respectifs et assurer la meilleure déclinaison territoriale du plan France relance, en synergie avec le projet de territoire.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en accompagnant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du PETR FQVD autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire Figeac Quercy Vallée de la Dordogne, d'une superficie de 2 564 km² se situe au Nord Est du département du Lot, sur les contreforts du Massif-Central. Entre la vallée du Lot au Sud et la vallée de la Dordogne au Nord, ce territoire est composé de différentes entités paysagères qui justifient son identité rurale.

Le territoire du PETR qui compte environ 91 790 habitants (INSEE 2021), est en partie couvert (46 communes) par le Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Le syndicat mixte du PETR, créé en 2015, est constitué de 169 communes regroupées au sein de deux communautés de communes :

- La communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne qui compte 77 communes pour 46 613 habitants et s'étend sur la partie nord du département du Lot.
- La communauté de communes Grand Figeac constituée de 92 communes pour 45 177 habitants et qui a la particularité d'être interdépartementale, puisqu'elle compte six communes aveyronnaises.

À l'échelle de ces deux grandes communautés de communes, ont été élaborés des schémas de cohérence territoriale, dont les orientations stratégiques seront reprises dans le présent contrat, à l'instar de la Charte du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et des schémas ou programmes thématiques relevant des politiques prioritaires partagées entre le PETR FQVD et l'Etat.

Article 2 – Ambitions du territoire Figeac Quercy Vallée de la Dordogne

La crise planétaire récente crée l'urgence à agir collectivement dans un contexte de transitions sociale, écologique, numérique et économique. Les confinements successifs ont mis en lumière la capacité des territoires à organiser de nouvelles réponses face à la crise et à construire la résilience en lien avec les acteurs locaux et les territoires voisins.

Pour répondre à cette crise, les territoires doivent miser sur des dynamiques contractuelles intégrées, des coopérations interterritoriales renforcées et équilibrées, sur la base d'un projet de territoire partagé.

Dans ces perspectives, le PETR FQVD, sur la base de ses missions et de son projet de territoire élaboré en 2019, a identifié des modalités de « relance » pour lesquelles il œuvre, qui s'appuient sur :

- des coopérations renforcées au service de l'alliance des territoires, concrétisant la reconnaissance mutuelle de la spécificité et de la valeur ajoutée de chacun des acteurs du territoire et de ses partenaires directs.
- le renforcement des contractualisations pluriannuelles intégrées sur la base d'un projet de territoire partagé et/ou des expériences de développement local menées par les acteurs en milieu rural.
- l'intensification des partenariats entre collectivités locales (et les acteurs privés du territoire) pour stimuler un développement symbiotique et équilibré des territoires.
- le renforcement du lien entre la recherche fondamentale et les acteurs publics institutionnels.

Il s'agit alors d'engager la relance par le projet de territoire partagé ; au service des communes et des intercommunalités, pour mettre en cohérence les politiques publiques et les dispositifs d'accompagnement.

Le projet de territoire du PETR, validé en janvier 2020 et révisé en octobre de la même année, a permis de définir le rôle du PETR FQVD sur son territoire : une structure d'approche territoriale intégrée, un espace de coopérations et lieu d'expérimentations, qui vient agir en complémentarité de l'action intercommunale ; les communautés de communes constituant un espace de mise en œuvre des compétences.

Ce projet de territoire repose sur un diagnostic du territoire global issu des différentes démarches, réalisées ou en cours, menées par le PETR lui-même ou ses communautés de communes membres :

- Diagnostic socio-économique par l'analyse des flux de revenus (qui constitue le cœur du projet de territoire du PETR et passe notamment par l'identification du modèle et des moteurs de développement du territoire¹),
- Stratégie locale du programme LEADER 2014-2023,
- Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée 2018-2021 dont Bourgs-Centre et Grands Sites Occitanie,
- Charte Forestière de Territoire,
- Schémas de cohérence territoriale (SCOT),
- Plans Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)², ...

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale et un développement concerté du territoire.

¹ L'observation de la structure des moteurs du développement – c'est à dire du poids relatif de leurs différents revenus captés – permet d'appréhender leurs modalités de fonctionnement macro-économique en termes de modèle de développement. C'est une représentation synthétique et immédiate du fonctionnement macro-économique local des territoires ; une vision transversale et systémique de leur fonctionnement qui dépasse l'approche sectorielle classique de type agriculture – industrie – service ; un schéma d'analyse propice au déploiement d'une réflexion prospective permettant d'appréhender les évolutions probables du territoire à moyen terme.

² L'annexe 1 (page 20) du présent contrat vient présenter la liste et les enjeux des programmes et dispositifs en cours sur le territoire

Présentation du projet de territoire du PETR FQVD

Un modèle de développement « productivo-résidentiel »

Le PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne dispose d'un modèle de développement de type « Retraité-touristique » mis en évidence par une surreprésentation significative des pensions de retraite et des dépenses touristiques dans le processus de captation de revenus en provenance de l'extérieur lié au vieillissement accentué de sa population et à son attractivité touristique. Ce modèle pourrait laisser penser qu'il dispose de modalités de fonctionnement socio-économique très spécialisées. La réalité est en fait plus nuancée. Bien que les revenus productifs exportateurs ne soient pas significativement surreprésentés, ils n'en constituent pas moins un levier de captation déterminant. Cette diversité légèrement masquée traduit plutôt un bon équilibre fonctionnel et une dépendance croissante – via les pensions de retraite - mais néanmoins modérée aux mécanismes de redistribution nationaux qui, s'ils devaient prendre trop de poids dans la captation, seraient la traduction d'un enfermement du territoire dans une trajectoire de développement défavorable et peu porteuse.

Grâce à la diversité de ses leviers de captation et particulièrement au levier touristique, le modèle de développement du territoire induit une captation de richesses par habitant sensiblement supérieure à la moyenne des territoires de même catégorie (les PETR et Pays de même strate démographique). Sa propension à consommer localement apparaît bonne et suggère qu'il est modérément exposé à des phénomènes d'évasion commerciale. Cette configuration semble plutôt favorable à la stimulation de l'économie présente, segment de l'économie exclusivement tourné vers la satisfaction des besoins des populations résidentes et présentes (touristes, résidents secondaires, actifs non-résidents...), comme le démontre la densité d'emplois présents supérieure au niveau que l'on observe dans les territoires de même catégorie. Pour autant, la dynamique extrêmement défavorable du secteur du commerce depuis 2008 suggère plutôt un ralentissement de la consommation locale.

Des pistes pour conforter la diversification et la robustesse du modèle de développement

Le modèle de développement du territoire apparaît relativement porteur en raison de son profil à la fois productif et résidentiel. Néanmoins, il présente un certain nombre de fragilités liées à la spécialisation croissante de son tissu productif concurrentiel, au ralentissement de la consommation locale et à sa dépendance croissante aux mécanismes de socialisation (cf. le poids grandissant des pensions de retraite) qui font peser de réels risques sur celui-ci alors que la situation sociale est déjà loin d'être optimale. Il apparaît donc vital pour le territoire de pérenniser voire d'accroître la diversification de ses moteurs de développement.

L'atteinte de cette ambition passera nécessairement par la réponse à trois grands types d'orientations stratégiques :

- **Pérenniser la dynamique productive concurrentielle en renforçant la structuration de l'écosystème économique local**, notamment en essayant d'impulser un mouvement de diversification du tissu économique ;
- **Stimuler et diversifier l'économie résidentielle** : en pérennisant l'attractivité touristique tout en cherchant à réguler ses effets négatifs sur les conditions d'emploi (cf. la forte proportion d'actifs à temps partiel) et augmenter le volume de dépenses locales pour stimuler une économie présente largement en berne ; en stimulant l'attractivité résidentielle du territoire. Il s'agit de conforter la dynamique démographique retrouvée en continuant à attirer de nouvelles populations et de façon plus spécifique, des actifs qualifiés et des jeunes pour freiner le processus de vieillissement, assurer le renouvellement de la main d'œuvre et favoriser le redressement économique et l'innovation.
- **Soutenir la consommation locale de qualité**, pour dynamiser l'économie présente, de façon à contrebalancer les effets néfastes du faible pouvoir d'achat local.

Une révision du Projet de territoire du PETER FQVD a été formalisée à l'automne 2020 afin de confronter le projet de territoire du PETER aux conséquences liées à la crise sanitaire de la covid-19. Il a donc été passé au spectre de l'analyse de ses moteurs de développement et de ses enjeux pour :

- Apporter un regard objectif sur la situation du territoire après la crise économique du printemps 2020,
- Confronter ces données avec le diagnostic socio-économique, fondement du projet de territoire, et les enjeux identifiés en 2019,

Tous les éléments ainsi analysés n'ont fait que renforcer le projet de territoire et ses enjeux. Plus particulièrement ceux de la diversification de son tissu économique local puisque la fragilisation du secteur aéronautique est venue déstabiliser le tissu productif exportateur du territoire et ceux de la diversification de l'économie résidentielle et du soutien à la consommation locale. Ces derniers correspondent à une demande croissante de la population et des populations ayant un attrait nouveau pour nos territoires et leurs aménités, conséquences directes des confinements successifs.

La vision stratégique délinée dans le projet de territoire du PETER FQVD doit continuer à être évolutive et à prendre en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques permettant de répondre aux enjeux identifiés dans ce projet de territoire :

- Accompagner un mouvement de diversification du tissu économique
- Faire vivre et vivre son territoire
- Valoriser les aménités du territoire pour dynamiser l'économie de proximité
- Avec pour fil conducteur : agir pour un territoire connu et reconnu, engagé face aux défis partagés.

Ces orientations n'ont pas de hiérarchie ou de temporalité différentes et doivent être travaillées simultanément.

ENJEU 1 : Accompagner un mouvement de diversification du tissu économique

- **Orientation 1** : Soutien aux entreprises et à la relocalisation
- **Orientation 2** : Agriculture durable et alimentation locale
- **Orientation 3** : Tourisme durable

ENJEU 2 : Faire vivre et vivre son territoire

L'attractivité du territoire est au cœur de la stratégie de développement identifiée par le PETER Figeac Quercy Vallée de la Dordogne, elle passe notamment par son attractivité « naturelle » liée à la qualité de vie mais également dans le soutien à l'aménagement et au développement d'offres de services adéquates, de qualité et adaptées à la population : accueillir de nouveaux actifs et anticiper les besoins d'une population vieillissante. Un maillage territorial concerté et équilibré de cette offre reste un défi majeur notamment en termes de santé, d'éducation et de services de proximité.

- **Orientation 4** : Revitalisation des centres bourgs et requalification des espaces publics
- **Orientation 5** : Cohésion sociale
- **Orientation 6** : Mobilités durables et Accessibilités

ENJEU 3 : Valoriser les aménités du territoire pour dynamiser l'économie de proximité

Les grandes transitions auxquelles les territoires doivent aujourd'hui faire face sont indispensables et doivent permettre de préserver les ressources et les paysages tout en assurant la sécurité de la population (inondations), la réduction des besoins en énergie et le déploiement des énergies renouvelables locales afin de tendre vers un développement durable du territoire.

Le territoire dispose d'un milieu naturel encore préservé dont les aménités sont considérables :

- Une qualité des paysages, des eaux naturelles de surface et sous-terraines, qualité de l'air, biodiversité remarquable...
 - Une agriculture diversifiée essentiellement orientée vers les SIQO et qui contribue à la valorisation d'un patrimoine alimentaire très riche
 - Un territoire qui s'est engagé dans la transition alimentaire (1 PAT labellisé et 1 PAT en émergence)
 - Une qualité de vie qui constitue un facteur d'attractivité essentiel
 - Une faible densité de population, des modes de vie assez sobres et peu d'industrie lourde, donc un niveau de consommation énergétique faible et des possibilités de développer les ENR.
 - Une industrie de haute technologie qui a les moyens de se réinventer
- **Orientation 7** : Culture et Patrimoine
 - **Orientation 8** : Biodiversité et milieux écosystémiques
 - **Orientation 9** : Energie – climat - Economie circulaire

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2 (p.25). Ces fiches comprennent des objectifs- qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'actions

Le plan d'action partagé ici entre l'Etat et le PETR FQVD est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux.

Validation des orientations

L'inscription formelle des orientations dans le CRTE est validée par le Comité de Pilotage du CRTE en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les orientations sont « à valider » quand elles ont valeur d'orientations stratégiques et relèvent des enjeux identifiés dans le CRTE.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les projets, relevant de ces actions et prêts à démarrer, sont inscrits chaque année dans une programmation opérationnelle qui détaille la participation des différents partenaires et la fiche-action auquel il est rattaché.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans les fiches actions. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Liste des contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE et qui relève de ses priorités :

- Le label Territoires d'industrie Aurillac- Figeac- Rodez
- Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de FIGEAC pour une durée de 5 ans.
- Le programme Petites Villes de demain engagé sur les communes de Biars-sur-Cère, Bretenoux, Cajarc, Gramat, Lacapelle-Marival, Capdenac-Gare, Martel, Saint-Céré, Souillac et Vayrac pour une durée de 5 ans
- La création et mise en œuvre des espaces France Services et Tiers-lieux associés (Bagnac-sur-Célé ; Biars-sur-Cère ; Saint-Céré, Cajarc ; Gramat ; Leyme ; Latronquière ; Sousceyrac ; Assier ; Martel, Bus des services Cauvaldor).
- L'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) multisites du Grand-Figeac (communes de Cajarc, Capdenac-Gare, Lacapelle-Marival).
- L'achèvement du plan climat air énergie territorial (PCAET) de CAUVALDOR
- L'élaboration des Projets Alimentaires Territoire (PAT) Grand Figeac et Cauvaldor
- Les opérations relevant du Programme « Bourg-centre » (Bretenoux, Gramat, Saint-Céré, Vayrac, Payrac, Sousceyrac, Souillac, Martel, Bagnac-sur-Célé, Figeac, Lacapelle-Marival, Livernon-Assier, Capdenac-Gare, Cajarc, Latronquière).

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs.

Pour le projet de territoire du PETR FQVD, les actions de coopération avec d'autres dynamiques voisines prennent forme au travers :

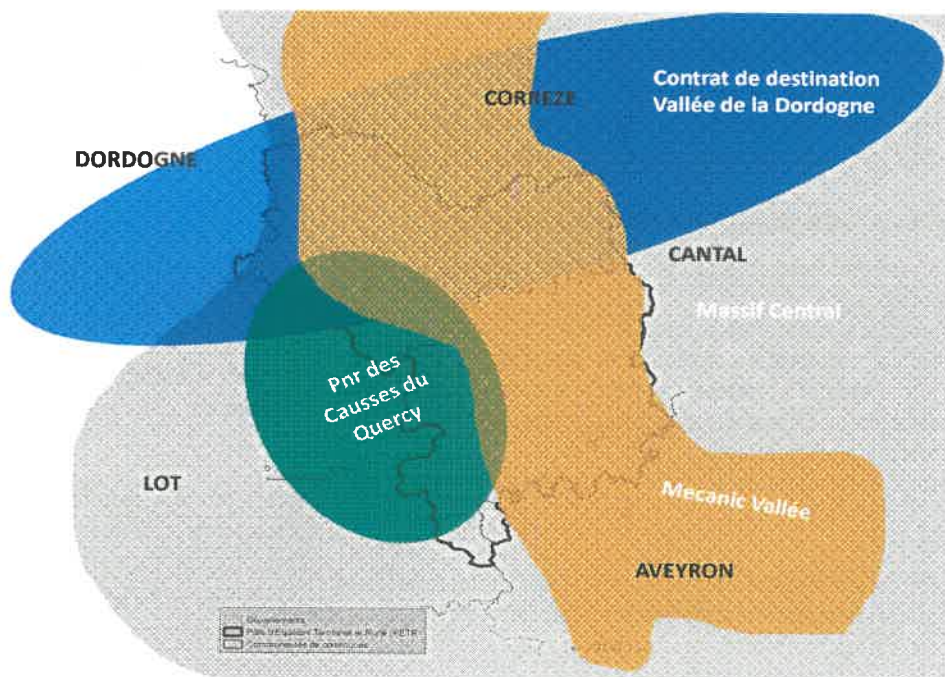
- L'instruction de demande de subventions LEADER pour des projets de « coopération » dont le périmètre géographique s'étend sur plusieurs GAL.
- Des actions de coopérations avec la Charte Forestière du PETR Grand Quercy
- La participation au déploiement du programme Territoire d'Industrie Aurillac-Figeac-Rodez

RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS :

Type de partenariats et Objectifs	Partenaires
Massif central (Convention de Massif+ POMAC) : mesures et stratégies particulières applicables à ces programmes : l'ensemble du territoire du PETR est concerné. Projets spécifiques : Pôle de Pleine nature vallée du Célé (pôle structuré) et Pôle de Pleine nature Vallée de la Dordogne (pôle émergent)	Massif Central (UE, Etat, Régions)
Contrat de destination « Vallée de la Dordogne » de la source à l'estuaire; COPIL et comités techniques multi-institutionnels, dépassant les frontières administratives.	Départements de la Dordogne
	Département de la Gironde
	Département du Puy de Dôme
	Département de la Corrèze
	Région Occitanie
	Région Auvergne Rhône Alpes
« Mecanic Vallée » Cluster industrie mécanique et aéronautique	Région Nouvelle Aquitaine
	Région Occitanie
	Départements de l'Aveyron
	Département du Cantal
	Département de la Corrèze
	Département de la Lozère

Syndicat mixte du bassin du Lot Programme d'aménagement touristique : entente interdépartementale du bassin du Lot pour la gestion qualitative et quantitative de l'eau et la promotion touristique.	Département du Cantal
	Département de l'Aveyron
	Département du Lot et Garonne
L'Office du Tourisme Vallée de la Dordogne (qui regroupe 146 communes) : mutualisation et harmonisation de l'offre touristique, de la communication et de la promotion du territoire.	Département de la Corrèze
	Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine
Syndicat mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval	Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine
	Département de la Corrèze
Syndicat Vélo route voie verte	Département du Lot
	PETR Grand Quercy et communautés de communes membres
Agence de l'eau Adour-Garonne	Territoires des Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine
Syndicat mixte du Célé-Lot médian	Département du Cantal
	Communauté de communes de Decazeville
Charte Forestière de Territoire	PETR du Grand Quercy
	Réseau régional
	COFOR
Réseau régional des Pays et PETR	Echelle de la région Occitanie

SCHEMA DES RELATIONS DU PETR AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS



Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

L'Etat pourra également mettre à disposition ses ressources techniques et financières, ainsi que participer au financement des postes créés. L'Etat et le PETR FQVD s'engagent à échanger les données dont ils disposent afin de constituer un observatoire territorial de l'attractivité des centres-villes, en mobilisant aussi les données recensées, les analyses effectuées et les outils développés par l'Etat et ses opérateurs comme l'Observatoire des Territoires de l'ANCT.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Le recensement des dispositifs de soutien d'ores et déjà engagés ou en cours d'engagement sur le territoire du PETR FQVD sont à retrouver dans l'annexe 3 page 46 du présent contrat.

Article 6 - Engagements des partenaires

L'Etat et le PETR FQVD assurent conjointement la mise en œuvre du présent accord. Ils organisent une coopération permanente afin d'assurer le suivi en continu de l'application de ses stipulations et renforcer leur mise en œuvre opérationnelle.

Le PETR FQVD est associé à la mise en œuvre du plan France Relance et participe au comité départemental de suivi et de pilotage qui supervise le déploiement des mesures du plan de relance.

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat et participera au cofinancement des actions qui seront engagées dans les six années à venir.

Il le fera en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local, dans le respect de procédures réglementaires liées à ces crédits.

Les financements inscrits dans les fiches actions sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

Le présent contrat établit les bases de la coopération en matière de relance et de transition écologique entre l'État et le PETR FQVD. A cet effet, l'État et le PETR FQVD conviennent de poursuivre leurs travaux conjoints afin d'approfondir un diagnostic territorial partagé et de développer des projets répondant aux enjeux du territoire.

Le territoire signataire désigne le (la) directeur(rice) du PETR FQVD, responsable du pilotage du CRTE et responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME apportera un appui au travers d'un contrat d'objectifs transversal sur 4 ans et sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CRTE (voir annexe 4) ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 4 page 48.

6.4. Engagements du Département

Le Département pourra apporter une participation financière à certains projets dans le cadre de ses règles d'intervention, dans le respect des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Le Département validera ses financements au fur et à mesure de la présentation de dossiers finalisés par les maîtres d'ouvrage.

6.5. Engagements des opérateurs publics

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-5-1. ADEME

L'ADEME apportera un appui au travers d'un contrat d'objectifs territorial (COT) sur 4 ans et sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CRTE (voir annexe 4).

6-5-2. Banque des Territoires

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts a pour mission de conseiller les collectivités pour accompagner leurs stratégies de développement de projets structurants et de financer leurs projets d'investissement, soit par des prêts de long-terme, soit par des prises de participation aux côtés de partenaires publics et privés. Dans le cadre de ses missions, elle intervient pour compte propre ou pour compte de tiers via la gestion de mandats, dont le Programme d'investissement d'avenir. Elle intervient en ingénierie, en financement, notamment via les prêts sur fonds d'épargne et en investissements en fonds propres. Ces outils ont vocation à permettre l'émergence de projets locaux à forte valeur sociale, économique et écologique en accompagnement des dispositifs déployés par l'Etat notamment : Territoire d'industrie, Action Cœur de Ville, Petites Villes de demain.

Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique du territoire du PETER Figeac Quercy Vallée de la Dordogne, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires s'engage à faciliter la réussite de la démarche collective de relance et transition écologique initiée à l'échelle de ce territoire, en contribuant à la bonne réalisation des actions référencées qui relèvent de son champ d'intervention, sous réserve de l'atteinte de leurs objectifs, du respect des obligations et engagements en lien avec elles et de la conformité avec ses procédures internes et de la validation par ses instances décisionnelles.

6-5-3. Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

Créé en 1999, le Parc naturel régional des Causses du Quercy est un syndicat mixte dont les membres rassemblent 102 communes dont 46 communes composant le PETER Figeac Quercy Vallée de la Dordogne, sont membres.

La seconde Charte 2012-2027 du Parc, approuvée par l'ensemble des collectivités concernées s'organise autour de 3 axes :

- mettre en œuvre une gestion des ressources économe et garant de la qualité des patrimoines
- innover pour développer l'activité et l'emploi
- faire des Causses du Quercy un territoire accueillant, solidaire et ouvert

Le Parc gère, pour le compte de l'Etat, la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot depuis 2016 et est labellisé Géoparc mondial UNESCO depuis 2017.

Partenaire habituel du PETR, le Parc était déjà signataire du précédent contrat de ruralité.

A l'aune de ces éléments et parce que les objectifs, les orientations et les modalités de réalisation du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne croisent ceux du Parc, les deux structures se tiendront informées des dossiers qu'elles seront appelées à examiner afin d'assurer la meilleure coordination possible et chercheront à la fois à favoriser les synergies et éviter les doublons.

6-5-4 L'agence de l'eau Adour-Garonne

Etablissement public de l'Etat, l'Agence de l'Eau porte des missions d'intérêt général visant à préserver les milieux aquatiques ainsi qu'à garantir une gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau permettant d'en satisfaire les différents usages.

A l'échelle territoriale, l'Agence promeut la prise en compte des enjeux de l'eau de façon intégrée dans les politiques publiques d'aménagement et de développement. En ce sens, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les contrats de rivière constituent à cette échelle des documents de référence.

L'Agence, dans le cadre de son programme d'intervention, apporte son soutien financier à des opérations contribuant à atteindre ses objectifs. A titre d'exemple, la désimperméabilisation constitue actuellement un axe fort d'intervention permettant une meilleure gestion des eaux pluviales dans la ville, la reconstitution de nappes dans les sols, la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ou encore la prévention des inondations.

Le développement de l'agro écologie, que l'Agence peut accompagner, constitue par ailleurs un enjeu très important tant sur le plan de la gestion quantitative que pour la protection de la qualité de l'eau et l'intégration des conséquences du changement climatique.

L'Agence s'engage par ailleurs à examiner toute demande d'aide qui pourra être établie par les différents porteurs de projet du territoire à l'aune des modalités d'éligibilité en vigueur dans le cadre du 11e programme d'intervention (2019-2024) et de ses disponibilités financières.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La dynamique d'animation du projet de territoire vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Pour l'élaboration du présent contrat et grâce à l'appui de l'ANCT, le PETR FQVD a réalisé une large concertation de la société civile et des habitants, une mobilisation de la société civile qui a permis l'identification de synergies nouvelles mais surtout de conforter les objectifs et l'ancrage du projet de territoire du PETR.

Elle a consisté en la création d'outils d'intelligence collective dédiés pour l'élaboration du contrat de relance et de transition écologique à travers : l'animation et la formalisation des ateliers de concertation (dont mobilisation de la société civile : conseil de développement et habitants) et la création d'indicateurs d'évaluation (marqueurs des développements sociologiques, écologiques et des aménités positives du territoire).

Le rapport d'analyse, la synthèse et le bilan de cette mobilisation valant avis officiel du Conseil de Développement du PETR, qui a été mobilisé sur un atelier dédié, sont présentés en annexe 5 page 51 du présent contrat.

Une concertation a également été menée auprès des partenaires techniques du PETR FQVD. Le calendrier de ces rencontres est proposé ci-dessous :

- Réunions techniques avec les communautés de communes membres : 26 mai et 1er juin 2021
- Réunion technique Territoire d'Industrie : 9 juin 2021
- Réunion technique commune PNR des Causes du Quercy et PETR du Grand Quercy : 15 juin et 04 octobre 2021
- Groupes de travail des élus PETR: 16 juin et 06 septembre 2021
- Entretien avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne : 28 juillet 2021
- Réunions des deux Syndicats de bassin : 14 septembre 2021
- Concertation des habitants via la « Guinguette Itinérante » dans 7 points achalandés du territoire : semaine du 20 septembre 2021
- Intervention en Commission Développement Durable de Cauvaldor : 04 octobre 2021
- 1^{er} comité local des partenaires techniques : 08 octobre 2021

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions identifiées à la signature du CRTE
- Des actions financées par des conventions ad hoc après la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

La maquette financière 2021 ainsi que le tableau reprenant les actions mûres prêtes à démarrer en 2022 sont annexées au présent contrat (annexe 6 page 57).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétences.

La maquette financière peut-être saisie dans les plateformes informatiques dédiées.

Afin de coordonner l'évaluation de présent contrat, les financeurs s'engagent à dresser chaque année un bilan des programmations annuelles précédentes afin de préciser : les crédits réellement engagés par projet et, dans la mesure du possible, les montants finalement versés aux maîtres d'ouvrage.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et le PETR FQVD mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1 Comité de pilotage : rôle et composition

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet de Département et du Président du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

Composeront le Comité de pilotage les représentants des institutions signataires et cosignataires du contrat-cadre :

- Le Préfet de Département ou son représentant ;
- Le Président du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne ou son représentant
- Le Président du Conseil Départemental du Lot ou son représentant
- La Présidente du PNR des Causses du Quercy ou son représentant
- Le Président de la communauté de communes du Grand Figeac ou son représentant
- Le Président de la communauté de communes des Causses Vallée de la Dordogne ou son représentant
- Le Directeur Régional de l'ADEME ou son représentant

Le cas échéant, les représentants des structures dont la participation est de nature à favoriser l'élaboration du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance pourront être invités aux réunions du Comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit à minima une fois par an.

7.2 Les instances de préparation à la programmation

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à la préparation des programmations opérationnelles annuelles les représentants des institutions suivantes :

Au sein d'un comité local des partenaires :

- Les conseils de développement du territoire ;
- Les services de développement des deux communautés de communes membres ;
- La direction du PNR des Causses du Quercy ;
- La direction de l'Agence Cauvaldor Expansion
- Le(la) chargé(e) de mission Action Cœur de Ville Figeac
- Le(la) chargé(e) de mission Territoire d'Industrie
- Chefs de projet Petites Villes de Demain

Les acteurs qui concourent au développement du territoire peuvent être invités au comité local des partenaires, au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis dans le cadre du CRTE : acteurs économiques, société civile, CEREMA, services déconcentrés de l'Etat, fédérations, associations, syndicats, etc.

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique fera l'objet d'une association des membres du comité local des partenaires. Les modalités concrètes de cette association pourront être définies par le comité de pilotage.

Au sein d'un comité technique des financeurs :

- Les services du Conseil Régional
- Les services du Conseil Départemental
- Le PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne
- Les services de la préfecture

Ce comité technique des financeurs sera chargé de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE en amont des comités de programmation.

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique pourra être présenté et débattu au sein de ce comité, chaque année.

En matière de programmation financière, une harmonisation de la comitologie sera recherchée entre les CRTE et les CTO pour la programmation annuelle des crédits de l'État et des autres financeurs (Région, Département, Banque des Territoires, ADEME, CEREMA...).

7.3 Les instances de programmation

Instance	Organisateur	Composition	Echelle territoriale	Rôle
Comité de pilotage	Coprésidé par le préfet de département et le Président du PETR FQVD	Signataires : Etat (représenté par la Préfecture de Département) et le PETR FQVD Co signataires : Département du Lot, Caisse des dépôts, ADEME, Pnr CQ, Communautés de communes membres	PETR FQVD	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection des dossiers répondant à la stratégie décrite dans le contrat-cadre signé entre le PETR et l'Etat. - Priorisation des projets identifiés (cela peut-être des projets au cas par cas ou une thématique). - Identification des opérations prêtes à démarrer dans le cadre de la relance - Validation des nouvelles actions intégrées au CRTE
Comité départemental de programmation (ou comité des financeurs)	Coprésidé par l'Etat, la Région et le Département	Etat représenté par la Préfecture de Département Région Département PETR + selon les thématiques prioritaires à débattre, autres partenaires au cas par cas (ARS, DDT...)	Départementale	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation des subventions et débat sur les sujets prioritaires pour chacun des PETR - Tenue d'un débat stratégique sur les actions à mettre en place, à soutenir

Le comité départemental de programmation (ou comité des financeurs) se réunira à minima une fois par an. Il évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le comité départemental de programmation sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;

- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale. En tant que porteur du CRTE, le PETR FQVD est membre de fait du comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance et vers le PETR FQVD quand des projets interviennent sur son territoire.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC. Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2 page 25.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat court jusqu'au 31 décembre 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions. En cas d'évolution des orientations stratégiques en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 12 - Modalités de publicité et d'informations

Les signataires du présent contrat s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat. Ils veilleront, pour ses actions, à faire figurer leurs logos respectifs.

Mention sera faite du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne lors de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financés dans le cadre du présent contrat. Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France Relance.

Article 13 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse.

Signé à Cahors le 17 décembre 2021,

Michel PROSIC
Préfet du Lot



Serge RIGAL
Président du Département du Lot



Annabelle VIOLET
Directrice régionale de la Banque des Territoires



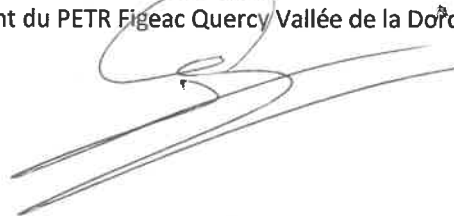
glo **Guillaume CHOISY**
Directeur général de l'Agence de l'eau Adour Garonne



Raphaël DAUBET
Président de Cauvaldor



Vincent LABARTHE
Président du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne



Catherine MARLAS
Président du PNR des Causses du Quercy



P/ Arnaud LEROY
Président de l'ADEME
Céline VACHEY



Vincent LABARTHE
Président du Grand - Figeac



ANNEXE 1

Recensement des programmes et dispositifs contractuels portés par les collectivités locales du territoire Figeac Quercy Vallée de la Dordogne, concomitants et/ou programmes prioritaires relevant du CRTE

Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER)

Le PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne assure l'animation et la gestion du programme LEADER 2014-2023 dont la Région Occitanie est autorité de gestion.

La stratégie d'intervention de ce programme a été coconstruite avec les acteurs locaux et vise à répondre aux besoins de ce territoire en valorisant davantage des axes de développement transversaux que des thématiques particulières. En effet, ce programme LEADER a notamment pour objectif de soutenir des actions mutualisées, des actions de qualification et de valorisation ou de durabilité notamment via le maintien de services de proximité. Ainsi, au travers de sa stratégie, le programme LEADER accompagne les acteurs publics et privés du territoire dans la mise en œuvre de projets participant à l'attractivité et au développement durable du territoire.

En véritable catalyseur et via ses axes stratégiques innovants, le programme LEADER permettra d'accompagner des projets identifiés dans les différentes thématiques du CRTE mais avec une plus-value certaine liée à la nécessité de répondre aux fondamentaux de la démarche LEADER (innovation, partenariat public-privé...) et aux enjeux principaux définis dans les six axes (mobilisation, mutualisation, qualification, valorisation, durabilité et coopération).

SCOT Cauvaldor

Approuvé en 2018 – il s'articule autour de 4 axes majeurs qui guident les politiques thématiques de la communauté de communes pour les prochaines années :

- Economie et tourisme,
- Développement, aménagement et mobilité,
- Valorisation de l'«art de vivre» sur le territoire,
- Inscription dans une démarche environnementale.

SCOT du Pays de Figeac

Approuvé en 2017 – il s'articule autour de 4 axes majeurs qui guident les politiques thématiques de la communauté de communes pour les prochaines années :

- conforter un aménagement équilibré et solidaire du territoire
- maintenir et renforcer la capacité d'attractivité économique
- ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles
- préserver, transmettre l'héritage paysager et construire le patrimoine de demain

Charte PNR Causses du Quercy

Créé en 1999, le Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy regroupe aujourd'hui 95 communes. Son rôle est de définir les conditions d'un développement durable du territoire alliant préservation et développement. Pour ce faire, une charte détermine pour 15 ans les modalités de son action. La charte en cours a été adoptée en 2012. Elle identifie 8 enjeux prioritaires dont la création et le maintien d'activités économiques, la préservation de la spécificité et la qualité des paysages, la maîtrise de la consommation d'espace et la prise en compte des enjeux climatiques et énergétiques. La revitalisation des centralités de bassins de vie est un élément essentiel des réponses à apporter à ces différents enjeux. 3 axes stratégiques ont été définis :

- Axe 1 : Mettre en œuvre une gestion économe des ressources et garante de la qualité des patrimoines,
- Axe 2 : Innover pour développer l'activité et l'emploi,
- Axe 3 : Faire des Causses du Quercy un territoire accueillant, solidaire et ouvert.

Pour le Parc il s'agit donc de préserver et renforcer l'attractivité du territoire afin d'attirer de nouvelles populations et de répondre aux besoins de populations présentes.

Pour cela, le Parc s'appuie d'une part sur :

- Un contrat de Parc signé avec la Région Occitanie et dont les actions font appel à des cofinancements du Département du Lot, de l'Etat, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de l'Ademe ou de l'Union européenne (Feader...)
- Des programmes spécifiques, financés selon les cas par l'Etat, l'Union européenne (FEDER, FEDER massif central...) ou d'autres partenaires financiers : Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique, Natura 2000, Pôle de pleine nature, Contrat de restauration de la biodiversité...

Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Ce Contrat Territorial permet de mobiliser, dans le cadre d'un contrat régional unique, des dispositifs et moyens financiers ayant pour objectifs de structurer le territoire et d'agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi. Ainsi, il se compose : d'un contrat cadre qui organise le partenariat entre les cosignataires sur la base d'enjeux stratégiques et d'objectifs opérationnels partagés et de programmes opérationnels annuels. Sur la période 2018-2021, il se décline, pour le PETR FQVD, autour de 5 axes stratégiques : construire un territoire équilibré, solidaire et ouvert ; garantir un cadre de vie de qualité ; affirmer et valoriser la vocation économique du territoire ; conforter le tourisme comme moteur économique ; gérer et évaluer la politique globale de développement.

Sous-dispositifs de ce contrat-cadre, les politiques « Bourgs-Centre » et « Grands Sites Occitanie »

La politique régionale des « Bourgs-centre » vise à agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité des communes concernées vis-à-vis de leurs bassins de vie: Améliorer le cadre et la qualité de vie ; dynamiser l'économie et commerce local, et renforcer les solidarités à l'échelle du bourg-centre.

15 communes du PETR FQVD portent un contrat Bourgs-centre 2018-2021.

La politique régionale des « Grands Sites Occitanie » se mobilise autour de deux enjeux majeurs :

- La structuration et la qualification de l'offre touristique régionale,
- Le renforcement de l'attractivité du territoire.

Le territoire de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Dordogne et de celui de Cauvaldor est labellisé « Grand Site Occitanie » depuis le 15 décembre 2017. Celui du Grand Figeac depuis 2018. C'est donc l'ensemble du territoire du PETR FQVD qui est identifié sous le label « Grand Site Occitanie ».

Une stratégie transversale est mise en œuvre, pour la période des contrat « Grand Site Occitanie » 2018 – 2022.

Charte forestière de territoire

La Charte Forestière de Territoire est un outil proposé par l'État depuis 2001 pour aider les collectivités à aménager leur territoire et à développer leur économie. Piloté par les élus, c'est un projet stratégique de filière pour dynamiser la ressource forestière sous toutes ses coutures : une ressource économique pour le territoire ; un réservoir de biodiversité et un stock de carbone ; un lieu de promenade, havre de paix et de sérénité qui façonne le paysage et participe au bien-vivre local.

La forêt a de nombreuses fonctions dont nous bénéficions chaque jour. Il est toutefois nécessaire de la gérer sur le long terme, puisqu'elle vivra bien plus longtemps que nous. Pour s'assurer de cette bonne gestion partagée, la Charte Forestière apporte un cadre de travail pour 10 ans, où un plan d'actions est défini tous les 3 ans. C'est un vrai travail collaboratif entre acteurs du territoire.

Les documents constitutifs de la Charte Forestière sont de plusieurs ordres :

- Un diagnostic de la filière Forêt Bois sur le territoire, de l'amont à l'aval avec l'ensemble des autres services que peuvent apporter les forêts (écosystémiques, touristiques, ...). Il a été construit en 2019, année de lancement de la Charte.
- Les enjeux de la Charte Forestière FQVD :
 - Structurer la filière localement pour le maintien de l'emploi, des savoir-faire et d'une économie attractive de l'amont à l'aval de la filière
 - Gérer de façon dynamique, pérenne et durable la ressource, et mobiliser du bois
 - Développer la consommation / l'usage du bois (énergie, construction, ...), moteur d'une économie locale et d'innovation
 - Valoriser les acteurs de la filière sur notre territoire
- Un programme d'actions concrètes, inscrites dans un calendrier de 10 ans, portées par l'ensemble des acteurs participant à l'élaboration de la Charte dans le but de créer de la valeur ajoutée sur notre territoire.

Plan Climat Air Energie du Grand Figeac

Avec pour principale ambition de devenir un territoire à énergies positives d'ici 2050 et à partir des enjeux identifiés grâce au diagnostic territorial, le Grand Figeac a bâti un programme d'actions défini pour la période 2018-2024. Ce plan regroupe aussi bien des interventions du Grand Figeac sur son patrimoine et ses compétences que des interventions des acteurs du territoire.

Il est décliné en **4 Orientations principales** :

1. Le Grand-Figeac, territoire énergétiquement sobre
2. Le Grand-Figeac, territoire producteur d'énergies renouvelables
3. Le Grand-Figeac, territoire de proximité connecté
4. Le Grand-Figeac, territoire agricole et forestier vertueux

Le label « Territoires d'industrie »

Le label « Territoires d'Industrie » représente un engagement spécifique complémentaire de l'Etat et des opérateurs (Banque des Territoires, BPI France, Business France, etc.), qui mobilisent un large éventail de politiques publiques pour appuyer et accompagner les projets de ces territoires.

Le 23 novembre 2018, le Gouvernement a identifié et désigné 124 « Territoires d'Industrie » (porté à 141 en 2019), dont Figeac-Aurillac-Rodez. Ce programme a pour objectifs « *Mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'ensemble des établissements publics ainsi que des entreprises au service de l'industrie et du territoire* » et plus particulièrement, les enjeux priorités sur le territoire FQVD sont : aménager les écosystèmes industriels pour accompagner les entreprises vers l'industrie du futur, optimiser les projets par une mise en cohérence itérative, lors de la préparation des projets et pendant leur mise en place, accompagner de façon pro-active, la transition vers l'industrie du futur, tant au niveau des recrutements que de la formation des personnels existants ou nouveaux.

Programme « Action cœur de ville » Figeac

Le plan national Action cœur de ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. Portée par la ville de Figeac, cette initiative vise à accompagner les communes dans leurs projets de revitalisation du centre-ville autour de cinq axes :

- réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- développement économique et commercial équilibré ;
- accessibilité, mobilité et connexions ;
- mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- accès aux équipements et aux services publics.

La richesse d'Action Cœur de Ville réside dans le travail transversal de ces axes, mais également dans les nombreux partenariats qui sont associés au déroulement du programme. Le déploiement du programme et des actions identifiées est renforcé par les indicateurs suivants :

- Un habitat correspondant aux exigences contemporaines (confort, accessibilité, luminosité, commodités, économies énergétiques, ...)
- Un tissu commercial de proximité varié et répondant aux besoins de chaque profil ;
- Une offre de services en centre-ville, accessible par tous ;
- Une accessibilité améliorée pour les usagers du territoire par une requalification du tissu viaire et création des parcours favorisant les mobilités actives, une amélioration de l'offre de transport pour sortir du « tout voiture » ;
- Un rapport ville/nature plus étroit pour mailler l'urbain d'une diversité d'usages et de fonctions et intégrer les espaces naturels dans la structuration du développement de la ville ;
- Toutes les aménités qui concourent à un cadre de vie agréable : traitement des espaces publics, des équipements publics de qualité et renouvelés, des lieux de vie et de rencontre, une programmation culturelle variée pour tous les publics, etc.

Programmes « Petites villes de demain » Cauvaldor et Grand Figeac

Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. 9 communes du PETR FQVD relèvent de ce dispositif avec des conventions passées à l'échelle des communautés de communes, Grand Figeac et Cauvaldor.

Elles ont pour vocations :

- De poursuivre le renforcement des communes concernées dans leurs rôles de centralités de bassins de vie pour leur permettre de faire face aux enjeux économiques, démographiques et sociaux actuels et à venir,
- D'affirmer, promouvoir et développer le maillage intercommunal des centralités de bassins de vie. De garantir un déploiement homogène, coordonné et adapté de l'offre de services et d'équipements publics,
- D'accroître le panel de moyens mis à notre disposition pour concrétiser les projets participants à l'objectif de revitalisation du territoire.

	Contrats ou programmes	Partenaires	Porteurs ou parties intégrantes			
			PETR FQVD	Grand Figeac	Cauvaldor	PNR CQ
Planification	Programme LEADER 2014-2021	Région, ASP	x			
	Projet de territoire FQVD	Acteurs locaux	x			
	Contrat de ruralité	Etat	x			
	Contrat territorial Occitanie	Région, PNR, Dept, Préfecture	x			
	Contrat de Parc	Etat/ Région/Dept				x
	SCOT			x	x	
	PLUI(H)			x	x	
	Projet Alimentaire Territorial	Etat		x	x	
	Contrat de territoire	Dept Aveyron		x		
Economie	Territoire d'industrie	ANCT, Mecanic Vallée, Région	x	x	x	
	Territoire pilote F'OCCAL	Région		x		
Revitalisation des Centres Bourgs	OPAH/RU/ORT	DDT, ANAH, Dept		x		
	Villages A-venir	Dept	x	x	x	
	Bourgs-centre	Région, PETER FQVD	x	x	x	
	Action cœur de ville	Etat, DDT, ANCT		x		
	Petites Villes de Demain	Etat, DDT, ANCT		x	x	
Habitat	PIG	ANAH		x		
	OPAH/OPAH-RU	ANAH, Dept, DDT		x		
Tourisme	Contrat de destination	Etat, OT, Dept			x	
	Grands Sites Occitanie	Région, PETER FQVD, OT	x	x	x	x
	Programme « Oh my Lot »	Dept		x	x	x
Transition Ecologique	Charte forestière de territoire	Région, DDT	x			
	Contrat de rivière 2020-2024			x	x	
	Réserve Naturelle Nationale d'Intérêt Géologique	Etat				x
	Pôle de pleine nature	GIP Massif Central		x		x
	TEPOS	Etat, Région		x		
	PCAET	ADEME, DDT		x	x	x
	Post- Plan de développement massifs forestiers	Etat, CRPF		x	x	
	Schéma directeur immobilier et énergétique				x	x
	Natura 2000	Etat / EU				x
Contrat de restauration de la Biodiversité	Région				x	
Santé / Social	Convention territoriale globale	CAF		x	x	
	Contrat local de santé	ARS, Etat, CPAM		x	x	
	Schéma départemental d'accessibilité aux services publics	Etat		x	x	
Culture / Patrimoine	Label "Pays d'Art et d'Histoire"	Etat		x	x	
	Pacte culturel de territoire	Dept, Etat		x		
	Contrat local d'éducation artistique	Dept, Etat		x		
Sécurité	Contrat local de sécurité	Etat, Ville de Figeac		x		
	Schéma d'analyse et de couverture des risques	Etat, Dept, SDIS, Gendarmerie		x	x	

ENJEU 1 : Accompagner un mouvement de diversification du tissu économique

Orientation 1 Soutien aux entreprises et à la relocalisation

Contexte/ enjeux	<p>L'État et le PETR FQVD œuvreront de concert pour favoriser le développement des activités économiques sur le territoire FQVD, en particulier la relocalisation d'activités industrielles. Dans le cadre du plan de relance, l'État mobilise en effet une série de leviers financiers dont le PETR FQVD pourra assurer la promotion sur son territoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fonds de modernisation des filières aéronautique, - Le fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires - Le fonds résilience de l'État. - Le fond de modernisation des filières automobiles - L'ASP industrie du futur <p>Ce dernier permet à l'État d'accompagner les secteurs industriels stratégiques portés par des PME et ETI soucieuses de contribuer au renforcement de notre résilience industrielle et sanitaire, à travers huit secteurs stratégiques : la santé ; l'agroalimentaire, l'agroforesterie ; l'électronique ; les intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, matières premières, etc.) ; les applications industrielles de la 5G ; l'aéronautique ; l'automobile.</p> <p>Le PETR FQVD pourra ainsi assurer la promotion des outils France relance et l'État tiendra informé le PETR FQVD des résultats des appels à projets. Les enjeux du territoire en termes d'économie, au-delà de la nécessaire diversification du tissu pour limiter l'interdépendance à quelques secteurs, sont de poursuivre l'accueil et l'accompagnement à la création, de favoriser l'accueil d'actifs pour répondre aux besoins en recrutement et à la reprise/transmission. Enfin, il est nécessaire d'accompagner tout le tissu du territoire vers les transition écologique, économique, sociales et environnementales.</p>
Objectifs	<p>Transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la reconquête des friches industrielles, artisanales et agricoles - Définir les friches pouvant accueillir des parcs photovoltaïques - Soutenir la décarbonation de l'industrie - Soutenir les transitions écologiques, sociales et économiques des entreprises (dont les PME) - Organiser la gestion du foncier et de l'immobilier d'entreprises pour un accueil de qualité et durable <p>Relance économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir un développement économique et commercial durable sur l'ensemble du territoire - Soutenir la relocalisation des activités industrielles - Soutenir les projets de recherche et développement en particulier sur les productions durables et les technologies industrielles à faible impact environnemental - Soutenir la transformation numérique des TPE – PME <p>Cohésion territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation, restructuration et travaux pour le maintien d'activités commerciales et industrielles (dont zones d'activités) - Soutenir ou développer les commerces de proximité (dont multiples rural) - Soutenir au développement des activités de l'économie sociale et solidaire - Soutenir le développement des compétences et valoriser les savoir-faire
Projets pré-identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Friche Raynal et Roquelaure à Capdenac-Gare (lauréate du Fonds Friches) - Quartier de Gare et friche industrielle à Gramat (lauréate du Fonds Friches) - Création d'une entreprise adaptée – blanchisserie industrielle à Rocamadour - Actions de communication autour de l'offre d'installation et des zones d'activités - Projet de développement de la zone d'activités du Périé à Gramat - Transformation d'un bâtiment existant en Hôtel des artisans à Figeac - Aménagements de zones d'activités – Livernon/Figeac
Maîtrise d'ouvrage	Communautés de communes, communes ou publique-privée

Articulation avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR FQVD et Stratégie du GAL FQVD, SCOT des EPCI Territoire d'industrie Aurillac-Figeac-Rodez, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre
Indicateurs	- Nombre de projets économiques suivis dont commerces - Nombre de projets de décarbonation ou de R&D suivis

Orientation 1 : Fiche détaillée TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Contexte/ enjeux	<p>Dispositif d'Etat piloté par les régions, le projet, élaboré en concertation avec les élus et les acteurs industriels, repose sur quatre axes, à savoir l'attractivité du territoire, le recrutement des compétences nécessaires, l'innovation et la simplification administrative.</p> <p>Il s'agit de : « Mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'ensemble des établissements publics ainsi que des entreprises au service de l'industrie et du territoire. »</p> <p>Sur le périmètre Aurillac-Figeac-Rodez, 3 enjeux principaux ont été identifiés : Aménager les écosystèmes industriels pour accompagner les entreprises vers l'industrie du futur, Optimiser les projets par une mise en cohérence itérative, lors de la préparation des projets et pendant la mise en place de ceux-ci, et Accompagner de façon pro-active, la transition vers l'industrie du futur, tant au niveau des recrutements que de la formation des personnels existants ou nouveaux.</p>
Objectifs	<p>Transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> -Soutenir les projets de R&D vers les productions durables et décarbonées (hydrogène vert, ...) - Soutenir les transitions énergétiques (EnR) : production – recyclage -Aider l'émergence de clusters sur certaines filières : bois, matériaux biosourcés, agroalimentaire, etc. -Déployer des modules de formation des entreprises industrielles sur la thématique de la transition écologique <p>Relance économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les entreprises dans leurs stratégies de développement - Accompagner des actions de promotion, de qualité et d'innovation - Soutenir le développement des liens entreprises/établissements de formation et opérateurs locaux de la formation -Accompagner les entreprises pour faire face à la transformation du travail et de l'emploi <p>Cohésion territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les échanges de pratiques et les coopérations intra et inter sectorielles - Maintenir les emplois existants et créer les conditions d'une poursuite de la dynamique de l'emploi engagée -Développer les liens avec les territoires (renforcer les échanges, conforter les outils de formation du territoire) -Cibler et déployer des dispositifs d'appui à la création pour les jeunes du territoire - Proposer une offre de formation adaptée aux besoins du territoire - Soutenir la logique de proximité, ouvrir le champ des possibles
Projets pré-identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - "Journée-découverte" en mode serious games sur la Supply Chain Management - lancement d'un brainstorming sur la gestion du foncier économique (partenariat avec le CEREMA) -à destination des collectivités - lancement d'un brainstorming sur l'agroalimentaire-à destination du CMQE, lycées, centres de formation, IUT & entreprises - Lauréats France Relance - entreprises sur le territoire FQVD : VPM automation/EP3E/Pivaudran/WhyLot/FGA/Ratier (résilience)/Thiot/Fives (st céré)/ITHPP/ Pioch Sarl/CMD/Ratier (aéro)/Matière/Sermati <p>Projet TI : Mise en place d'un atelier sur la gestion du foncier économique en partenariat avec le CEREMA (comment réinvestir du foncier inoccupé ?) à destination des collectivités</p> <p>Projet TI : Trouver des solutions et aider les collectivités sur la thématique du développement local soutenable (ex : gestion des déchets, gestion de l'eau, hydrogène, etc.)</p> <p>Projet TI : Mise en place de journées découverte-formation sur la supply chain management. A destination des entreprises</p>

	Projet TI : Séances de brainstorming sur la thématique de l'agroalimentaire (création d'un campus agro sur le territoire) à destination des écoles de formation, entreprises et collectivités
Maîtrise d'ouvrage	Communautés de communes, communes, privée ou publique-privée
Articulation avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETER FQVD et Stratégie du GAL FQVD, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie 2018-2021, SRADET, PVD
Indicateurs	- Nombre de projets accompagnés - Nombre de fiches action labellisées

Orientation 2 Agriculture durable et alimentation locale

Contexte/ enjeux	<p>Tel qu'il a été identifié dans les différents diagnostics et plus particulièrement dans le déploiement des Projets Alimentaires Territoriaux, il existe un enjeu sur le développement des circuits courts, notamment de ceux qui vont dans le sens d'une production alimentaire locale, afin de favoriser l'économie locale et circulaire puis de contribuer à la création d'emplois locaux spécifiques au territoire.</p> <p>L'État et le PETR FQVD s'engagent dans le soutien à ce développement au travers deux modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'appui au développement de ces filières courtes : soutien aux circuits courts (via le dispositif des Projets Alimentaires Territoriaux en y intégrant, le cas échéant, un volet sur « l'alimentation locale et solidaire » et « les liens entre alimentation et santé » - mais également la requalification d'espaces anthropisés à cet usage. Ainsi, l'intérêt est double : développer l'agriculture locale et réduire l'artificialisation des sols. <p>Le CRTE doit viser également à encourager les démarches et les pratiques agroécologiques et adaptées aux caractéristiques du territoire (pastoralisme notamment), les productions de qualité et les savoir-faire locaux.</p>
Objectifs	Transition écologique
	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les circuits courts et la vente directe de produits - Accompagner la création de nouvelles filières agricoles locales et durables - Sensibiliser aux savoir-faire et aux produits locaux - Développer et soutenir la production AB - Soutenir l'économie agricole et forestière et aider à la transition agroécologique
	Relance économique
	<ul style="list-style-type: none"> - Requalification et soutien des filières agricoles (aides à la reprise, accompagnement) - Mettre en place les conditions du maintien des principales filières agricoles et le développement de nouvelles filières créatrices d'emplois - Structurer l'offre et la demande alimentaire - Favoriser l'accès au foncier - Accompagner et structurer des chaînes logistiques pour les produits locaux - Relance filières Causses du Lot, laine, lavande
	Cohésion territoriale
	<ul style="list-style-type: none"> - Aider à la création, transmission et reprise d'activités autour des filières traditionnelles et reconnues - Soutenir les projets d'installation et de création d'activités - Développer les modes d'organisation de l'économie autour des relations directes (ventes directes, marchés) qui sont le fruit de savoir-faire reconnus ou qui participent au développement du territoire par la solidarité, l'attractivité et le bien vivre ensemble - Sensibiliser les habitants et accompagner l'évolution des pratiques alimentaires (lien entre santé et alimentation)
Projets pré-identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement des Projets Alimentaires de Territoire des communautés de communes de Grand Figeac et Cauvaldor - Création de plateformes et chaînes logistiques pour les circuits de produits locaux - Développement de pépinières agricoles
Maîtrise d'ouvrage	Communautés de communes, communes ou publique-privée, Pnr CQ
Articulation avec les autres programmes	Projet de territoire du PETR FQVD et Stratégie du GAL FQVD, SCOT et PCAET des communautés de communes, Charte du PNR des Causses du Quercy, Contrat territorial Occitanie 2018-2021
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de filières ou marchés de proximité nouveaux ou développés - Nombre de projets créés ou accompagnés - Surface agricole/nombre d'exploitations démarches de labellisation environnementale - Nombre d'exploitations agricoles

Orientation 3 Tourisme durable

Contexte/ enjeux	<p>Le capital "nature" additionné à la richesse de son patrimoine bâti notamment illustrée par la labellisation des villages de Rocamadour, Autoire, Loubressac, Carennac, Cardaillac, et Capdenac-le-Haut...fait de ce territoire une destination touristique très appréciée. Les deux communautés de communes sont toutes les deux labellisées « Pays d'Art et d'Histoire ».</p> <p>L'économie touristique du territoire offre un véritable potentiel d'emplois qui ne cesse de progresser chaque année et les offices de tourisme améliorent en permanence leurs pratiques et leurs prestations à travers une mise en réseau et une inscription dans des démarches qualité départementale et régionale.</p>
Objectifs	<p>Transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> -Accompagner les démarches environnementales/durables par les prestataires et OT - Développer le tourisme « vert » et durable - Développer des circulations en modes doux en lien avec les projets de grandes itinérances notamment -Valoriser des ressources naturelles, culturelles, patrimoniales et des sites emblématiques du territoire <p>Relance économique</p> <ul style="list-style-type: none"> -Assurer une offre de territoire qualitative -Création, restructuration d'hébergements ou équipements structurants - construction, réhabilitation de logements destinés aux saisonniers et apprentis -Accompagner le développement touristique via des outils numériques - Accompagner les actions des Pays d'Art et d'Histoire <p>Cohésion territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accès au numérique (wifi territorial) et les outils de promotion - Préserver et valoriser le patrimoine du territoire - Intégrer le tourisme de façon transversale dans le développement du territoire en s'en servant de levier
Projets pré-identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement des projets « slow tourisme » - Seconde tranche de la signalétique du cœur de ville de Figeac - Développement du Géoparc et de la marque « Valeurs Parc » - Plan d'actions Grands Sites Occitanie sur Cauvaldor et Grand Figeac - Plan d'actions du Syndicat Véloroute Voie Verte - Schéma de développement touristique du Grand Figeac
Maîtrise d'ouvrage	Communautés de communes, communes ou publique-privée, Pnr CQ
Articulation avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR FQVD et Stratégie du GAL FQVD, Contrat Bourgs-centres, Contrat Grand Site Occitanie, SCOT des EPCI, Charte du Parc, Stratégies des Offices de Tourisme, Stratégie Marketing du Département du Lot, Programme d'actions des Pays d'Art et d'Histoire, Contrat territorial Occitanie, Syndicat Véloroute Voie Verte, SMCLM, SVV du Lot et Pôles de Pleine Nature
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations liées à la qualification des hébergements et des sites - Nombre d'équipements dédiés à l'information des touristes aménagés - Fréquentation des bureaux d'informations du tourisme et de leurs outils numériques. - Nombre de projets pour la valorisation des ressources naturelles, culturelles, patrimoniales et des sites emblématiques

ENJEU 2 : Faire vivre et vivre son territoire

Orientation 4 Revitalisation des centres bourgs et requalification des espaces publics

Contexte/ enjeux	<p>Un certain nombre de bourgs et petites villes sont qualifiées par l'INSEE de pôles de proximité, intermédiaires ou supérieurs. Ces bourgs offrent un maillage territorial en services permettant d'assurer une desserte relativement correcte en termes de services pour tous les habitants du PETR. Il n'en demeure pas moins que faible densité de population, vieillissement, moyens de communication peu performants et couverture numérique insuffisante constituent de véritables handicaps de nature à limiter une réelle dynamique qui fait de ce territoire un espace d'avenir.</p> <p>Un processus de revitalisation implique une stratégie d'action systémique incluant la qualification des espaces publics, le développement et la modernisation de l'offre de service et de commerce, la valorisation du patrimoine bâti par une politique du logement.</p> <p>Le PETR FQVD et l'État s'engagent en faveur de la préservation et du renforcement des commerces et services de proximité, de l'amélioration des lieux de vie, du rééquilibrage territorial et du développement des innovations rurales.</p>
Objectifs	<p>Un processus de revitalisation se traduit par la mise à disposition d'un bouquet d'actions, selon une approche transversale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>qualification du cadre de vie</i> : entrées de ville, espaces publics, patrimoine, aménagements paysagers,... - <i>habitat</i> : création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, nouvelles formes d'habitat,... - <i>offre de services</i> : santé, enfance / jeunesse, équipements sportifs, équipements culturels,... - <i>mobilité</i> : intermodalité, cheminements doux,... - <i>développement économique</i> : maintien du commerce en centre-ville, halles de marché, nouvelles activités artisanales et commerciales, tiers lieux, espaces collaboratifs, développement de l'offre touristique,... - <i>culture, patrimoine et tourisme</i> : restauration et valorisation du patrimoine, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistiques, mise en réseau et mutualisation, qualification de l'offre d'hébergement, des lieux de visite... - <i>environnement</i> : rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables. - <i>lutte contre l'artificialisation des sols</i> : reconversion urbaine, reconversion des friches industrielles, artisanales et commerciales pour favoriser la relocalisation d'activités et la diversification du tissu économique local, sobriété foncière, espaces fonciers identifiés pour initier des projets innovants notamment dans le champ des ambitions environnementales et sociales.
Projets pré-identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement des dispositifs « Petites Villes de Demain » 9 communes du PETR porteuses³ - l'intégration des conventions définitives au présent contrat se fait - Déploiement du dispositif ORT multisites par le Grand Figeac - Conventionnement d'un périmètre ORT par Cauvaldor - Déploiement du dispositif « Action cœur de ville » porté par la commune de Figeac - Projet du bras de Carennac - Exécution opérationnelle PAH et PIG Cauvaldor - Projet Cœur de village Anglars - Projet cœur de village Espédaillac
Maîtrise d'ouvrage	Communautés de communes, communes ou publique-privée
Articulation avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR FQVD et Stratégie du GAL FQVD, Contrat territorial Occitanie 2018-2021, Contrat Bourgs-centres; SDAASP, SCOT des EPCI, Charte du Parc, PLUI(H), OPAH, PVD, Action cœur de ville, Programme d'actions des Pays d'Art et d'Histoire

³ Souillac, Vayrac, Martel, Gramat, Biars-sur-Cère, Bretenoux, Saint-Céré, Lacapelle-Marival et Cajarc

Indicateurs

- Nombre d'opérations liées à la qualification des espaces publics
- Nombre d'équipements ou projets sur le bâti
- Nombre de projets et d'études menés.

Contexte/ enjeux	<p>Le PETR FQVD et l'État s'engagent en faveur de la préservation et du renforcement des commerces et services de proximité, de l'amélioration des lieux de vie, du rééquilibrage territorial et du développement des innovations rurales. Cela se traduit notamment par l'accompagnement technique et financier pour le déploiement du programme « Action cœur de ville » porté par la ville de Figeac. Cette initiative vise à accompagner les communes dans leurs projets de revitalisation autour des cinq axes prédéfinis. Un avenant ORT multisites à la convention 2018-2025 initiale a été approuvé en avril 2021 par l'ensemble des partenaires. Cette nouvelle convention déclenche le déploiement du programme Action cœur de ville, la convention initiale correspondant alors à la phase d'initialisation.</p>
Objectifs	<p>Transition écologique</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - apaiser le centre-ville par des typologies de voiries régulant les flux routiers - développer et sécuriser les modes de déplacement actifs - proposer des alternatives à la voiture individuelle
	<p>Relance économique</p>
	<ul style="list-style-type: none"> -consolider et pérenniser le développement commercial en cœur de ville - créer et accompagner les synergies locales - travailler sur la complémentarité entre centre-ville et périphéries commerciales - continuer à développer le tourisme et développer l'artisanat d'art de proximité
	<p>Cohésion territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner la croissance démographique et développer une offre qualitative des logements en centre-ville patrimonial pour tous les profils - agir sur la vacance structurelle par des outils coercitifs -continuer à préserver le patrimoine bâti du cœur de ville - requalifier les espaces publics - moderniser les équipements existants et maintenir les services et l'offre culturelle en centre-ville
Projets pré-identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'une pépinière commerciale - aménagement du parking des Carmes - pôle d'échange multimodal du jardin de l'hôpital - aménagement de la place Carnot - aménagement des terrasses du Puy - aménagement de la place de la Raison - aménagement de la prairie des Pratges - réaménagement du seuil du barrage et du plan d'eau du Surgié - extension et restructuration des locaux de la brigade autonome de gendarmerie - aménagement d'un cinéma multiplexe - projet Place Carnot à Figeac
Maîtrise d'ouvrage	Communautés de communes, communes ou publique-privée
Articulation avec les autres programmes	<p>CPER, Projet de territoire du PETR FQVD et Stratégie du GAL FQVD Contrat Bourgs-centres, Contrat Grand Site Occitanie, SCOT des EPCI, PLUI(H), OPAH-RU, Charte du Parc, Programme d'actions des Pays d'Art et d'Histoire, Contrat territorial Occitanie</p>
Indicateurs	<p>Cf. convention Action cœur de Ville de Figeac / ORT multisites du Grand Figeac Avenant de projet à la convention ACV.</p>

<p>Contexte/ enjeux</p>	<p>Le territoire du PETR est éloigné des métropoles régionales, et doit par conséquent se doter de ses propres services pour répondre aux besoins de sa population et des nouveaux arrivants (retraités, mais également jeunes actifs). Le maillage du territoire autour de pôles de différents niveaux (équipements, services, emplois ...) doit être assuré.</p> <p>Il est indispensable de maintenir et développer des services et équipements participant à l'attractivité du territoire et permettant d'accueillir des jeunes actifs tout en considérant le fait que le Lot est le Département le plus âgé de France et que le vieillissement de la population se poursuit.</p> <p>Par ailleurs, malgré les actions déjà engagées par les collectivités avec notamment la création de maisons et centres de santé, l'offre de soins et de santé reste fragile. En effet, même si les collectivités se sont saisies de la problématique créant ainsi des équipements modernes répondant aux besoins actuels des professionnels de santé, reste la problématique liée aux nombreux départs en retraite et au manque d'installation de nouveaux professionnels, associés au vieillissement de la population dans son ensemble qui implique le développement de services dédiés pour le maintien de l'autonomie ou en cas de dépendance.</p> <p>Les équipements sportifs et les piscines représentent un axe des services qu'il est important de mettre à niveau rapidement afin de répondre aux besoins des populations locales et d'ainsi maintenir l'attractivité du territoire. De nombreux équipements sportifs sont présents sur le territoire, permettant de proposer une offre diversifiée en termes de disciplines, aux populations locales. Cependant, ces équipements sont, pour un certain nombre, vieillissants et nécessitent une remise à niveau pour satisfaire aux pratiques actuelles.</p> <p>Le diagnostic du projet de territoire du PETR a mis en avant le taux de pauvreté supérieur à la moyenne sur le territoire, le plan pauvreté et tous les leviers d'insertion et d'autonomie doivent être activés par le biais de ce contrat afin de garantir un accès équitable à tous aux besoins fondamentaux et plus largement aux services et aux équipements publics. Un regard tout particulier doit être porté en termes de sécurité sur les violences intrafamiliales, les discriminations de genre et les jeunes populations dont les situations ont été révélées ou fragilisées suite à la crise du Covid.</p> <p>A travers le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, les projets liés au volet sécurité de l'action publique pourront être intégrés au présent contrat, particulièrement les investissements autour des centres d'incendie et de secours et de gendarmerie.</p> <p>La loi NOTRe du 07 août 2015 positionne le Département comme chef de file de l'action sociale et consacre les notions d'accès aux droits et aux services et de développement social. C'est dans ce cadre que le Département s'est vu attribuer les compétences nécessaires à la mise en œuvre du premier accueil social inconditionnel de proximité.</p> <p>La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté d'octobre 2018 est venue quant à elle, étayer cette idée de premier accueil social inconditionnel de proximité en mentionnant l'importance d'aller vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité avec, entre autres, la mise en place du premier accueil social inconditionnel de proximité. Le premier accueil social inconditionnel de proximité repose sur trois constats nationaux que sont : un nombre croissant de personnes confrontées à des difficultés sociales, un délai d'attente important avant l'obtention d'un rendez-vous avec les services sociaux, un nombre conséquent de non-recours aux droits.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Transition écologique</p> <p>- Améliorer l'offre d'équipements et de services en accompagnement de l'évolution démographique</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner l'offre de services et d'équipements publics existants et améliorer la qualité des services selon les besoins spécifiques du territoire - Développer l'accès à la prévention (nutrition, addictions, santé environnementale). - Améliorer la performance énergétique ou rénover les équipements existants
	<p>Relance économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restructurer les équipements structurants, réhabiliter les équipements sportifs, aires de jeux et équipements annexes, piscines - Plan « un jeune une solution », travail à l'insertion professionnelle des jeunes et des publics éloignés de l'emploi par les compétences - Plan pauvreté, premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP) - France Services
	<p>Cohésion territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la présence de services et d'équipements notamment adaptés à une population vieillissante et attractifs pour les jeunes actifs - Améliorer la sécurité des personnes par la rénovation et l'agrandissement des centres d'incendie et de secours - Maintenir le maillage du territoire en équipements et services aux habitants et en particulier pour les personnes âgées - Améliorer l'offre de services pour répondre aux besoins des nouveaux actifs arrivants sur le territoire (cinéma, écoles de musique, petite enfance, etc.) - Maintenir et améliorer l'accessibilité aux services à toutes les personnes, quels que soient leur lieu d'habitation, leur situation - Renforcer une communication adaptée et harmonisée entre les différents services à la population - Participer au maillage des Maisons France Services sur le territoire
Projets pré-identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Fabriques de Territoires à Gourdon et sur Cauvaldor - Appui aux projets développées dans le cadre du FABLAB sur Cauvaldor - France Services Souillac et Martel - Programmes de rénovation des « équipements sportifs » : gymnases de Souillac, Gramat et Saint Céré, piscines de Biars sur Cère et Saint Céré, tennis couverts, ... - Projet d'Habitat Inclusif, Saint Céré - Programme de travaux d'économie d'eau Golf de Montat - Extension des vestiaires et sanitaires Centres d'Incendie et de secours de Martel (SDIS) - Rénovation des gendarmeries de Souillac, Saint Céré et Biars sur Cère - Réhabilitation de la Maison de la formation à Figeac
Maîtrise d'ouvrage	Communautés de communes, communes ou publique-privée
Articulation avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR FQVD et Stratégie du GAL FQVD Contrat Bourgs-centres, SCOT des EPCI, Charte du Parc, Programme d'actions des Pays d'Art et d'Histoire, Contrat territorial Occitanie, plan Pauvreté, Schéma d'accessibilité aux services publics
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets menés - Nombre d'équipements requalifiés ou créés - Nombre de services requalifiés ou créés

Orientation 5 Fiche détaillée Inclusion Numérique

Contexte/ enjeux	<p>Le PETR FQVD et l'État font de la lutte contre la fracture numérique l'un des enjeux prioritaires de leurs plans de relance au travers deux axes majeurs : la digitalisation des TPE, PME et le développement des réseaux de centres de médiation et des aidants numériques.</p> <p>L'État et le PETR FQVD renforcent donc leurs actions en faveur de cet objectif commun.</p> <p>Dans le cadre de ses politiques prioritaires, l'Etat dispose d'outils et de leviers de développement dont le PETR assurera la promotion sur son territoire et pourra participer à la coordination de leur développement pour atteindre les objectifs ; et en veillant, en lien avec les services de l'Etat, à un déploiement des conseillers numériques équilibré sur le territoire</p>
Objectifs	<p>Transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la digitalisation des TPE et PME - Accompagner la transformation digitale des commerces - Développer les activités liées aux TIC en améliorant l'accessibilité des territoires aux réseaux <p>Relance économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux entreprises à travers la plateforme « clique-mon-commerce.gouv.fr » aux entreprises des solutions de numérisation gratuites ou à tarif préférentiel pour permettre le développement d'activités en ligne ; - Soutenir financièrement les entreprises et les collectivités dans la mise en place de solutions numériques, avec notamment la mise en place de chèques numériques. - Favoriser le développement d'espaces et infrastructures facilitant l'accès aux outils numériques (tiers lieux, fab'lab) - Développer l'outil Aidants Connect <p>Cohésion territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des réseaux de centres de médiation et des aidants numériques - Détecter et accompagner des personnes en situation de décrochage numérique puis leur offrir des aides (type chèques) ou des services d'accompagnement visant à l'acquisition de compétences essentielles - Structurer et assurer une offre de médiation et de formation de qualité sur le territoire - Développer les lieux de vie et de rencontres de proximité, notamment dans le cadre du programme "Nouveaux lieux, nouveaux liens" - Assurer la couverture numérique de l'ensemble du territoire
Projets pré-identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Projets de digitalisation des services des communautés de communes de Grand Figeac et Cauvaldor - Appui aux démarches de médiation numérique et développement des Conseillers numériques - Appui aux projets développées dans le cadre du FABLAB sur Cauvaldor
Maîtrise d'ouvrage	Communautés de communes, communes ou publique-privée
Articulation avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR FQVD et Stratégie du GAL FQVD, SCOT des EPCI, Contrat Bourgs-centres, PVD, Action cœur de ville,
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets développés, - Nombre et type de services développés - Nombre d'équipements créés ou aménagés

Orientation 5 Fiche détaillée Santé et Soins

Contexte/ enjeux	<p>Les problématiques de vieillissement de la population, les enjeux d’attractivité, de qualité de vie et de services apportés au plus près des habitants, d’accès aux soins en lien avec la démographie médicale, le besoin d’accompagnement de la population dans l’amélioration de la prise en charge globale en termes de santé (environnement, prévention, nutrition...) ont poussé les Communautés de communes membres du PETR à s’emparer de cette thématique.</p> <p>Les Contrats Locaux de Santé portés ou en cours de définition par ces structures permettent de définir de véritables politiques de santé à l’échelle du PETR et de participer à la construction de dynamiques territoriales de santé, en lien avec d’autres démarches pouvant être engagées sur le territoire comme les Conventions Territoriales Globales, les Projets Alimentaires de Territoire et les Plans Climat Air Energie Territoriaux.</p> <p>Ces politiques sont d’autant de leviers qui permettent de réunir les conditions nécessaires à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé, plus particulièrement en matière d’accès à la prévention et aux soins. Et d’autre part, qui favorisent l’articulation des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain, pour mettre en œuvre au plus près des populations, des actions et des solutions pour une offre de santé de proximité.</p>
Objectifs	<p>Transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des politiques publiques de prévention notamment en termes de santé environnementale, d’éducation à la santé et promotion de la santé - Appui aux programmes des contrats locaux de santé et en particulier aux démarches expérimentales <p>Relance économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le développement et les usages de la télémédecine comme maillon indispensable du système de soins - Soutenir le recrutement de médecins généralistes - Créer des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) - Accompagner les jeunes vers les métiers du Grand Age <p>Cohésion territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les parcours de soin ou de réponse aux besoins de proximité - Déployer l’habitat inclusif, les maisons autonomes et les dispositifs de soutien aux aidants familiaux - Accompagner la refonte du Service d’Accès aux Soins (refonte complète d’accès et d’orientation des patients pour soins urgents et non programmés) - Poursuite les réflexions en vue de la création d’internats pour l’accueil d’étudiants en médecine générale et autres professionnels de santé.
Projets pré-identifiés	- Maison de santé pluridisciplinaires de Vayrac, Saint Céré (extension), Sousceyrac et Gramat
Maîtrise d’ouvrage	Communautés de communes, communes ou publique-privée
Articulation avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR FQVD et Stratégie du GAL FQVD, SCOT des EPCI, Charte du Parc, PCAET, Contrats locaux de santé, CTG, PAT, SDAASP, Contrat Territorial Occitanie
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets développés, - Nombre et type de services développés - Nombre d’équipements créés ou aménagés

Orientation 6 : Mobilités durables et accessibilités

Contexte/ enjeux	<p>L'enjeu de la mobilité est important et au regard de la configuration de notre département, très dépendant à la voiture. Se pose alors la question de faciliter les alternatives, plus particulièrement sur les territoires ruraux où ce type d'organisation est complexe à mettre en œuvre (demande peu importante pour développer une réelle offre de transport collectif mais offre insuffisante pour que la demande augmente...).</p> <p>L'offre de transport proposée est souvent perçue comme insuffisante et ressentie comme inadaptée ; les dessertes et les fréquences des services réguliers de transports publics de personnes ne répondent que partiellement aux besoins de la population. Les solutions qui s'offrent au territoire paraissent donc être des offres alternatives adaptées à la géographie du territoire et aux besoins fins de ses habitants. En recoupant ce constat aux enjeux principaux définis dans le projet de territoire du PETR FQVD et des documents de planification de ses EPCI membres, il paraît nécessaire de donner plus de place à des modes actifs de mobilité (vélo, marche à pied...), à des transports collectifs et des nouveaux services de mobilité.</p> <p>Qui plus est, la loi LOM inscrit la mobilité comme un droit au même titre que les droits au logement, à la protection, à l'emploi, Il devient donc primordial que l'accès aux services et aux équipements de proximité soit garanti par un maillage équilibré du territoire en termes de mobilités.</p> <p>Les deux principaux enjeux liés à la mobilité pour notre territoire relèvent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la transition écologique via notamment le développement des offres de déplacements doux - la garantie d'un accès à tous aux pôles structurants, aux bourgs ayant fonction de centralité mais également entre ces pôles et les communes plus éloignées.
Objectifs	<p>Transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les mobilités actives (vélo, marche) par le soutien à la réalisation de pistes et continuités cyclables, de cheminements piétons sécurisés et par l'aménagement de vélos routes et voies vertes - Proposer des solutions de mobilités douces et de cheminements doux - Soutenir le déploiement des bornes de recharge <p>Relance économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les déplacements à l'échelle du territoire - Développer des pôles d'échanges multimodaux et des aires de covoiturage - Développer des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture - Etendre le réseau de Transport à la Demande (TAD) <p>Cohésion territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'offre existante en termes de mobilité et la développer aux zones les plus isolées - Améliorer l'offre de la mobilité pour tous et en particulier les publics contraints (ménages en situation de précarité, jeunes, personnes âgées) en favorisant la multimodalité et en innovant pour trouver des alternatives à l'usage du véhicule individuel. - Assurer l'équité dans l'accessibilité à des services d'égale qualité à l'ensemble de la population - Rechercher et organiser la complémentarité entre les différents pôles - Coordonner l'offre de services et d'équipements publics existants et améliorer la qualité des services selon les besoins spécifiques du territoire - Développer les activités liées aux TIC en améliorant l'accessibilité des territoires aux réseaux
Projets pré-identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un réseau de voies vertes le long des deux vallées principales du département : Lot et Dordogne - Application Zen Bus sur les bus urbains de la ville de Figeac - Plan Vélo de la ville de Figeac - Création d'une passerelle bois au-dessus du Célé à Espagnac Sainte Eulalie
Maîtrise d'ouvrage	Communautés de communes, communes ou publique-privée

Articulation avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR FQVD et Stratégie du GAL FQVD, SCOT des EPCI, Charte du Parc, PCAET, Action cœur de ville et Plan Vélo de la Ville de Figeac, Conventions Petites Villes de Demain et Contrats Bourgs-Centre, France Services
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aménagements réalisés - Distance de voies de déplacement doux créées

ENJEU 3 : Valoriser les aménités du territoire pour dynamiser l'économie de proximité

Avec un environnement et des paysages constituant un des principaux vecteurs d'attractivité du territoire, il apparaît indispensable de concilier les objectifs de développement tout en préservant la qualité et la diversité des patrimoines bâti, culturel, naturel et paysager remarquables du territoire.

Le lien culture-patrimoine-tourisme doit être consolidé et la promotion, pour être efficace, globalisée.

Orientation 7 : Culture et Patrimoine

Contexte/ enjeux	<p>La culture et le patrimoine sont de véritables vecteurs d'innovation, de valorisation, de transversalité, et de coopération et ce, quels que soient les domaines de l'économie rurale. Ils ne doivent pas être appréhendés de manière isolée, mais doivent être intégrés de façon transversale.</p> <p>Afin de soutenir le développement d'une politique culturelle « pour tous, partout et toute l'année », différents partenaires tels que l'Etat, la Région et le Département s'impliquent auprès des communautés de communes et des acteurs culturels, au travers notamment des Pays d'Art et d'Histoire dont sont labellisés les deux EPCI composant le PETR.</p> <p>L'éducation artistique et culturelle ainsi que la présence artistique sur l'ensemble du territoire, constituent un enjeu important pour l'accessibilité à la culture. C'est pourquoi il est important de soutenir l'ingénierie permettant de développer, d'animer et de coordonner ces interventions à l'échelle des EPCI, et ce, en lien avec les acteurs culturels, sociaux et éducatifs.</p> <p>La qualité patrimoniale du territoire s'illustre par sa richesse vernaculaire, la présence du Chemin de Saint Jacques de Compostelle, ainsi que l'architecture du bâti ancien. Ce territoire possède aussi un patrimoine géologique remarquable, que le Parc naturel régional des Causses du Quercy protège et valorise par la mise en place d'actions particulières. L'enjeu en termes de culture et de patrimoine est de permettre leur accès à tous les publics, sur tout le territoire et toute l'année.</p>
Objectifs	<p>Transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire pleinement dans les démarches de développement durable avancées par les acteurs locaux ou dans les différents schémas et plans - Préserver et valoriser le patrimoine du territoire <p>Relance économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une offre de territoire qualitative et équilibrée - Accompagner les actions des Pays d'Art et d'Histoire - S'assurer d'une offre culturelle « à l'année » - Requalifier, restaurer et créer des équipements culturels <p>Cohésion territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les ressources naturelles, culturelles, patrimoniales et des sites emblématiques du territoire - Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter à un tourisme de qualité - Initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme - Mailler le territoire d'équipements culturels et garantir un accès égalitaire à l'offre
Projets pré-identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un espace pluridisciplinaire au Vignon en Quercy - Création du CIAP Cauvaldor - Réhabilitation des espaces hébergements/résidence d'artistes au théâtre de l'Usine - Restauration et conservation du musée Jean Lurçat à Saint-Laurent-les-Tours - Valorisation du site de Gabaudet à Issendolus - Création d'un conservatoire du patrimoine bâti des Causses du Quercy - Résidence d'artistes de Cornac

Maîtrise d'ouvrage	Communautés de communes, communes ou publique-privée, Pnr CQ
Articulation avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR FQVD et Stratégie du GAL FQVD, SCOT des EPCI, Charte du Parc, PCAET, Action cœur de ville, Conventions Petites Villes de Demain et Contrats Bourgs-Centre, Pacte culturel de Territoire, Plan d'action des Pays d'Art et d'Histoire
Indicateurs	- Nombre de projets menés - Nombre d'équipements requalifiés ou créés

Orientation 8 : Biodiversité et milieux écosystémiques

Contexte/ enjeux	<p>Les grandes transitions auxquelles les territoires doivent aujourd'hui faire face sont indispensables et doivent permettre de préserver les ressources et les paysages tout en assurant la sécurité de la population (inondations), la réduction des besoins en énergie et le déploiement des énergies renouvelables locales afin de tendre vers un développement durable du territoire.</p> <p>Fort d'un patrimoine naturel important et de qualité, la poursuite des actions de préservation des ressources et la mise en place de politiques climatiques ambitieuses permettront de réaliser la transition écologique et énergétique du territoire. Culturellement, la population locale est très attachée aux ressources naturelles et l'identité paysagère du territoire a conditionné les comportements et pratiques dans le développement local. Afin de poursuivre la mise en œuvre de politiques d'aménagement adaptées, il est important de préserver ces ressources fondamentales : l'eau, la forêt, la pierre ainsi que les milieux de préservation des biodiversités faunistiques et floristiques.</p>
Objectifs	<p>Transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la réduction des besoins en énergie des ménages, des entreprises et des acteurs publics. - Favoriser et soutenir l'évolution des pratiques, tous secteurs confondus, en matière de lutte contre le changement climatique et de qualité environnementale - Amélioration de la continuité écologique, en lien avec la pêche : bassin du Célé, bassin de la Dordogne (reconquête du saumon) - Accompagner la production hydroélectrique (développement de la micro-hydroélectricité, ouvrages des axes Dordogne et Lot) - Participer à la rénovation des réseaux d'adduction en eau potable (AEP) - Travailler à la désimperméabilisation des sols pour limiter les ruissellements, en particulier en milieu urbain <p>Relance économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la mise en œuvre de programmes de préservation de la ressource, de prévention et de sensibilisation - Développer des partenariats avec les territoires environnants et du Massif Central pour le développement des filières bois, pierre et agro-alimentaires - Travailler à la renaturation des milieux en centre-ville, notamment des cours d'eau <p>Cohésion territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les ressources et les paysages tout en assurant la sécurité de la population (inondations, pollutions, accès aux ressources en eau potable) - Préserver et gérer les milieux aquatiques et leur biodiversité - Favoriser le maintien des habitats naturels à travers les contrats Natura 2000 - valoriser les dispositifs de trames vertes, bleues et noires sur le territoire - Améliorer les connaissances et les démarches participatives à travers les Atlas de la Biodiversité Communale
Projets pré-identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de renaturation du Célé à la traversée de Figeac - Travaux d'amélioration des performances du système de collecte des eaux usées de Figeac - Travaux de restauration des zones humides de têtes de bassin-versant (Bave, Cère, Mamoul, Ouyse, Tourmente) - Projet d'aménagement du bras de Carennac - Préservation de la Trame verte et bleue (pelouses sèches, mares...) - Projet IntraKarst (Causse de Gramat et Causse de St-Chels) - Réutilisation des eaux usées de la STEP pour l'arrosage du golf de Montal - Contrat de Progrès Territorial (CPT) sur les bassins versants de la Bave, du Mamoul et de la Cère Aval - Projet d'élaboration des programmes pluriannuels de renouvellement des réseaux AEP sur la base d'un schéma directeur d'AEP

Maîtrise d'ouvrage	Communautés de communes, communes ou publique-privée, Pnr CQ, syndicats, ...
Articulation avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR FQVD et Stratégie du GAL FQVD, SCOT des EPCI, Charte du Parc, PCAET, Charte des énergies renouvelables et de développement durable du Conseil Départemental du Lot, Pôles de Pleine Nature, Post-PDM, contrats de rivière et contrat de progrès territorial, Natura 2000, Plan d'action opérationnel territorialisé
Indicateurs	- Nombre de travaux de prévention ou d'amélioration des milieux réalisés - Nombre de projets d'aménagement menés

Orientation 8 : Fiche détaillée Charte Forestière de Territoire

Contexte/ enjeux	<p>Les forêts couvrent près de 50% du territoire Figeac Quercy Vallée de la Dordogne, et la filière est représentée dans son entièreté, de l'amont à l'aval. Ces forêts sont essentielles à l'équilibre écologique du territoire et à la qualité de vie de ses habitants. La crise sanitaire a encore renforcé le recours de la population locale et régionale à la forêt comme espace de ressourcement et de loisir. Ces attentes sociétales et les caractéristiques de ces espaces forestiers lotois induisent une attention toute particulière à ces espaces. En 2019, le PETR FQVD a élaboré une Charte forestière et procède depuis à son animation avec pour ambition de valoriser chacune des ressources forestières (essences locales, climats, secteurs d'activité ; types et tailles d'entreprises, ...) et de faire du territoire un modèle de développement de la filière. Dans une forêt gérée durablement, la récolte des bois participe efficacement à la satisfaction des besoins de l'ensemble de la filière et contribue au bien-être des habitants du territoire. Ces bienfaits sociaux, économiques, et écologiques résultent d'équilibres à soutenir, pour maintenir l'emploi sur le territoire mais aussi un cadre de vie attractif.</p> <p>Le PETR FQVD et l'État s'associent ici à répondre avec l'ensemble des partenaires de la Charte à la feuille de route commune afin de répondre aux enjeux sociaux, économiques, et environnementaux des espaces forestiers sur le territoire :</p>
Objectifs	<p>Transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer de façon dynamique, pérenne et durable la ressource - Diagnostiquer et reconstituer les trames vertes et bleues du territoire - Mobiliser les bois dépérissant du territoire et leur apporter une valeur (sociale, environnementale, de protection de la biodiversité, multifonctionnelle, économique, ...) - Informer et aider les propriétaires sur les PSG, les Bonnes Pratiques Sylvicoles, la prise en compte de la biodiversité dans leurs forêts - Définir l'avenir de la ressource pour des reboisements efficaces et utiles <p>Relance économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structurer la filière localement pour le maintien de l'emploi, des savoir-faire et d'une économie attractive de l'amont à l'aval de la filière - Développer la consommation et l'usage du bois (énergie, construction, ...), moteur d'une économie locale et d'innovation - Favoriser la production de bois d'œuvre et l'amélioration des boisements pour mobiliser au maximum le bois énergie potentiel - Développer l'usage du bois dans les bâtiments agricoles - Soutenir et développer les productions à haute valeur ajoutée, de niche, innovantes <p>Cohésion territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les acteurs de la filière sur notre territoire - Développer des actions et sensibiliser sur la multifonctionnalité de la Forêt, à la conciliation des usages - Améliorer la gestion concertée des propriétaires et développer d'autres formes d'association entre eux - Créer de la valeur ajoutée pour développer des savoir-faire particuliers et revaloriser les salaires - Mettre en place des actions d'éducation populaire sur l'utilisation du bois - Communiquer auprès du grand public (petits et grands) sur les métiers du bois
Projets pré-identifiés	Cf. Charte Forestière de Territoire – annexe 7 p58
Maîtrise d'ouvrage	Communautés de communes, communes ou publique-privée, syndicats, ...
Articulation avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR FQVD et Stratégie du GAL FQVD, SCOT des EPCI, Charte du Parc, PCAET, Charte des énergies renouvelables et de développement durable du Conseil Départemental du Lot, Post-PDM, contrat de rivières
Indicateurs	Cf. Charte Forestière de Territoire – annexe 7 p58

Orientation 9 : Energie – Climat- Economie circulaire

Contexte/ enjeux	<p>Sur le territoire, la consommation énergétique par les ménages, comme dans tous les territoires ruraux, reste relativement élevée. Cette situation est due notamment au patrimoine bâti ancien vieillissant et/ ou non adapté aux nouvelles normes environnementales, techniques de construction anciennes et isolement ménager vieillissant. Il est donc légitime que le PETR s’interroge de manière forte et en étroite relation avec les deux EPCI et le PNR des Causses du Quercy porteurs d’un PCAET ; sur les moyens d’agir sur la maîtrise de l’énergie tous secteurs confondus, c’est à dire sans omettre l’industrie, l’agriculture , la rénovation énergétique des bâtiments publics et bien sûr la mobilité (dépenses énergétiques liées aux transports).</p> <p>La composition du territoire du PETR est très favorable pour le développement des énergies renouvelables (bois énergie, solaire thermique, photovoltaïque, éolien) en raison de ressources locales importantes et variées. Le territoire dispose d’un lien tout particulier avec son environnement et son patrimoine dans sa stratégie de développement.</p> <p>Afin de renforcer ce dispositif, le PETR et ses EPCI membres se sont engagés dans le portage d’un Contrat d’Objectifs Territorial auprès de l’ADEME. Ce plan pluriannuel d’actions basé sur les deux référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique à destination des objectifs territoriaux sur les thématiques citées viendra d’accompagner les collectivités dans une amélioration continue dans leur transition écologique.</p>
Objectifs	<p>La démarche se structure en 2 phases sur une durée de 4 années :</p> <p>Phase 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Audits des référentiels du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique</u> identifiant les forces et faiblesses de la politique climat air énergie et économie circulaire des collectivités. • <u>Identification et description des axes politiques et les projets forts</u> ciblés pour diffuser la transition écologique et adopter une démarche territoriale intégrée. • <u>Elaboration d’un premier plan d’actions s’inscrivant dans les politiques et les projets forts</u> identifiés. • <u>Définition des objectifs du contrat</u> <p>Phase 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Suivi des plans d’actions</u> régulier avec les gouvernances internes et externes. • <u>Evaluation</u> en fin de phase 2 de la progression de sa politique de transition écologique avec les audits finaux des référentiels du <u>programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique</u>. • transition écologique avec les audits finaux des référentiels Cit’ergie et économie circulaire. <p><i>La première phase correspondante à la définition du plan d’action étant prévue après la signature du présent contrat, la fiche action fera l’objet d’une validation et d’une intégration à ce contrat-cadre à posteriori. Le diagnostic réalisé par les référentiels constituera l’Etat des lieux écologique du territoire FQVD.</i></p>
Articulation avec les autres programmes	<p>Projet de territoire du PETR FQVD et Stratégie du GAL FQVD, SCOT des EPCI, Charte du Parc et PCTE du Parc, PCAET, SDIE, Charte des énergies renouvelables et de développement durable du Conseil Départemental du Lot, SYDED du lot</p>

Annexe 3 – Recensement des dispositifs de soutien en ingénierie en cours de déploiement ou d’engagement en 2021

L’Etat et le PETR FQVD s’entendent pour assurer le co-financement ou l’appui technique des opérations suivantes :

- Accompagnement de l’agence régionale de l’ADEME dans le cadre du portage d’un Contrat d’Objectifs Territorial par le PETR FQVD et ses communautés de communes membres.
- Aide forfaitaire de l’ANCT au PETR FQVD pour la mobilisation de la société civile et la création d’outils d’intelligence collective dédiés pour l’élaboration du contrat de relance et de transition écologique.
- Accompagnement ANCT sur l’ensemble des communes de Cauvaldor, porté par la Banques des Territoires : diagnostic des appareils « commerce et artisanat » du territoire (dont taux de digitalisation).
- Accompagnement ANCT d’aide à la numérisation sur la communauté de communes du Grand Figeac (thématiques urbanisme et voirie).
- Accompagnement à la digitalisation des services de la communauté de communes de Cauvaldor
- Une étude de levée de doutes sur la Friche des Viroulous portée par Cauvaldor à Alvignac-les-eaux (lauréat de l’AMI reconquête des friches).
- L’OPAH-RU intégrée au programme Petites villes de demain pour la commune de Souillac et le bassin de vie Saint-Céré - Bretenoux – Biars-sur-Cère
- D’études techniques sur la rénovation des gares de Figeac, Le Vignon en Quercy, Gramat, Assier (en lien avec le dispositif requalification des quartiers de Gare du Plan de Relance).
- Le « programme national Ponts » porté par le CEREMA dont la communauté de communes du Grand-Figeac est lauréate.
- « Action cœur de Ville » Figeac : financement d’un poste de manager centre-ville.

Au travers l’établissement et la signature le 12 juillet 2021, des conventions « Petites villes de demain » de Cauvaldor et de Grand Figeac, l’Etat s’est également engagé dans le soutien au co-financement ou à l’appui technique des opérations suivantes :

Petites Villes de Demain Cauvaldor :

A l’échelle de l’intercommunalité:

- Etude pré-opérationnelle habitat renforcée sur les bourgs structurants visant à reconquérir des tissus urbains patrimoniaux denses et/ou contraints souffrant de vacance.
- Etude à l’échelle de l’ilot conciliant approche patrimoniale et adaptation aux usages d’aujourd’hui permettant d’évaluer les possibilités d’évolution du cadre bâti (relevé des "intouchables" (bâtiments à conserver et valoriser), curetage, démolitions, évolution, extensions, etc.),
- Appui à la synthèse des diagnostics territoriaux thématiques et à la définition des enjeux et orientations stratégiques,
- Appui à la rénovation énergétique des bâtiments privés et publics,
- Définition des enjeux et orientations stratégiques en termes de mobilité/déplacement.
- Recrutement de quatre chefs de projet Petites Villes de demain, un.e manager commerce et un.e chargé.e de mission OPAH.

A l’échelle des communes concernées :

- Accompagnement nécessaire à la définition des plans d’actions globaux de revitalisation,
- Réalisation de plans guide architecturaux et urbain qui assureront la cohérence des opérations précisées dans les annexes 4 et 5,
- Etudes de faisabilité/préprogrammation permettant d’étudier les potentiels de valorisation et d’évolution de certains îlots,
- Toute étude qui pourrait s’avérer nécessaire pour compléter les projets de revitalisation des communes.

Petites Villes de Demain Grand Figeac

Sur la commune de Cajarc :

- Étude de programmation urbaine sur le secteur de l'ancienne gare en lien avec le projet de voie verte et l'implantation d'équipements publics complémentaires (définition programmatique du réinvestissement du bâti existant sur ce site, aménagement des espaces publics visant à fédérer les divers équipements du site et renforcer les connexions entre le bourg et les abords du Lot, définition d'un projet de pratiques « intermodales » et développement des mobilités douces).
- Étude de programmation/faisabilité pour l'implantation d'une maison de santé
- Réflexion sur la diversification de l'offre en matière d'habitat (reconquête du bâti ancien, développement de projets urbains stratégiques et mixité fonctionnelle)
- Appui technique et juridique pour la DUP de l'ilot de l'Hébrardie (dont une sollicitation de l'ANAH au titre de la RHI-THIRORI).

Sur la commune de Capdenac-Gare :

- Étude de programmation pour la reconversion de la friche industrielle Raynal et roquelaure
- Étude sur la stratégie commerciale du centre-ville (en lien avec le travail effectué dans le cadre du dispositif régional FOCCAL)
- Étude de faisabilité et de programmation pour la requalification de la friche de l'ancien abattoir
- Étude sur les mobilités à plusieurs échelles (centre-ville, quartiers pavillonnaires, pôle urbain Capdenac-Figeac)
- Étude pour la valorisation des berges du Lot
- Inventaire du patrimoine bâti

Sur la commune de Lacapelle-Marival

- Étude urbaine à réactualisée
- Étude sur la qualification des cheminements piétons depuis le centre-bourg vers les équipements sportifs et de loisirs et avec les équipements publics
- Étude sur la question du commerce et notamment l'amélioration de la visibilité, son évolution et la problématique de la transmission

Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs

4-1 ADEME



Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du territoire du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne, l'établissement public ADEME, signataire de la présente annexe 4 du CRTE s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle de ce territoire. A cette fin, conformément aux axes thématiques et orientations du CRTE, il est susceptible de contribuer directement⁴ à un ensemble d'actions.

I – Le signataire

Nom et Prénom : Arnaud LEROY , Président de l'ADEME
Et par délégation : Céline Vachey directrice régionale adjointe Occitanie
Contact email : ademe.occitanie@ademe.fr
Contact téléphonique : 05 62 24 35 36

II – Présentation de l'établissement

<p>Présentation générale</p>	<p>L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la Transition écologique et solidaire et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.</p> <p>L'ADEME est partenaire des Préfets de département et de l'Agence nationale de la cohésion territoriale (ANCT) pour le déploiement des CRTE. L'ADEME est également fortement impliquée dans le Plan « France Relance ».</p> <p>Elle intervient dans l'éco-système partenarial et en complémentarité des autres acteurs : les services déconcentrés de l'Etat (DDT), la Banque des Territoires, le CEREMA, l'ANRU, l'ANAH, l'Agence de l'eau, l'Office français de la Biodiversité (OFB) et bien sûr l'ANCT.</p> <p>L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.</p> <p>L'Agence aide en outre au financement de projets - de la recherche à la mise en œuvre - et ce, dans tous ses domaines d'intervention.</p> <p>En France métropolitaine comme en outre-mer, les collaborateurs de l'ADEME mettent ainsi leurs expertises au service des citoyens, des</p>
------------------------------	--

⁴ En rapport avec les objectifs, obligations et engagements propres à chaque action, dans le respect des procédures internes de validation par les instances décisionnelles de l'ADEME

	<p>territoires et des acteurs économiques pour créer les conditions d'un changement des comportements, aujourd'hui indispensable. Cette expertise repose sur une collaboration et une interaction permanente des équipes techniques du siège et des directions régionales.</p>
<p>Axes stratégiques et objectifs structurants de l'opérateur</p>	<p>Les orientations stratégiques de l'ADEME pour la période 2020-2023 sont définies au travers d'un Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat et s'organisent autour de 3 grands enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le déploiement de la transition énergétique et écologique ; - Innover et préparer l'avenir de la transition énergétique et écologique ; - Contribuer à l'expertise collective pour la transition énergétique et écologique. <p>Par ailleurs, l'ADEME a adopté en 2018 sa stratégie Collectivités. Fruit d'une large concertation, l'ambition de l'ADEME est de contribuer à élargir la mobilisation des collectivités pour accélérer la Transition Ecologique et Energétique et imaginer les voies de demain en adoptant une vision plus transversale et interdisciplinaire. Face à ce défi, l'ADEME cible prioritairement son intervention vers les Régions et les intercommunalités en s'appuyant sur un principe de confiance réciproque fondé sur un accompagnement incitatif et partenarial. Parallèlement, l'ADEME souhaite renforcer ses collaborations avec les nombreux partenaires de la TEE qui, chacun à leur niveau, détiennent une partie des réponses et des solutions attendues par les collectivités (réglementaires, techniques, financières), mais aussi des outils de pilotage, de prospective...</p> <p>Cette approche trouve notamment une concrétisation dans les contrats de transition écologique initiés par le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire.</p> <p>L'ADEME opère une mission de soutien technique et financier en matière de transition écologique.</p> <p>Les modalités de mise en œuvre des crédits de l'ADEME restent conditionnées à la disponibilité budgétaire et au respect des conditions et modalités d'attribution y afférentes, notamment en termes d'instruction et de comitologie.</p> <p style="text-align: center;">Retrouvez toute l'actualité des dispositifs d'aide sous : https://agirpourlatransition.ademe.fr</p>

III – Description générale des moyens apportés par l'opérateur au titre du CRTE

L'ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités, ses directions régionales sont associées à la réflexion et l'élaboration des CRTE en mobilisant la capacité d'expertise de ses collaborateurs et ses systèmes d'aides qui s'articulent autour de 4 grands axes :

- Les aides à la connaissance ;
- Les aides à la réalisation ;
- Les aides au changement de comportement ;
- Les contrats d'objectifs.

Le Contrat d'Objectif Territorial : un outil dédié à l'accompagnement des CRTE sur la Transition Ecologique

Les COT sont dorénavant l'offre financière principale de l'ADEME pour un accompagnement transversal des territoires sur leurs politiques de transition écologique.

Ils soutiennent la dynamique des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) de l'Etat, en appuyant la collectivité dans la conception, le suivi et de pilotage de plans d'actions sur le moyen et long terme pour ainsi renforcer les politiques de transition écologique menées dans une logique d'amélioration continue.

Cette démarche déployée sur 4 ans repose sur les référentiels Climat Air Energie et Economie circulaire du nouveau programme TERRITOIRE ENGAGE pour la TRANSITION ECOLOGIQUE

<https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>

Le COT est doté d'une enveloppe de 350 000€ dont le versement est à 80% conditionné par une augmentation effective des indicateurs de mises en œuvre des deux référentiels.

Avec le COT, l'ADEME permettra donc d'apporter à la collectivité :

- Un accompagnement méthodologique adapté à son niveau de maturité initial
- Un accompagnement financier pour l'ingénierie interne ou externe, la communication, l'animation.
- L'opportunité d'obtenir la reconnaissance des efforts engagés en obtenant des labels Européens et national adossés aux référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire



MISSION CRTE

Mission de concertation stratégique commanditée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Figeac Quercy Vallée de la Dordogne dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (nouveau contrat de ruralité) porté par le PETR dont le périmètre a été identifié pour mettre en œuvre la stratégie et les outils financiers liés au contrat.

L'association SEED a répondu à la demande du PETR pour réaliser une démarche de concertation inclusive, permettant d'aller à la rencontre des habitants, élus, techniciens, acteurs économiques et associatifs du grand territoire afin de déterminer collectivement les cadres du contrat de relance pour les six prochaines années. Six thématiques stratégiques ont été déterminés pour engager une nouvelle réflexion sur la transition à l'échelle locale :

1. **Territoires à valoriser** : Territoires porteurs d'aménités naturelles ou culturelles peu connues, qui peuvent être des socles de développement économique, de création d'emploi, et participent à l'image véhiculée du grand territoire.
2. **Territoires de transition** : Territoires en capacité de porter les futures dynamiques de transition ou ayant déjà amorcé ces dynamiques, notamment le développement économique local et de l'accès aux services essentiels tout en protégeant les aménités naturelles et en renforçant la cohésion sociale.
3. **Territoires dynamiques** : Territoires qui concentrent des dynamiques, des mobilités, des usagers, des aménités, des économies et des services diversifiés, attractifs et pérennes.
4. **Territoires à protéger** : Territoires porteurs d'éléments identitaires, culturels, environnementaux (faunes, flores notamment), et de pratiques, coutumes et usages à protéger.
5. **Territoires en action** : Territoires qui représentent des zones stratégiques, principalement des polarités urbaines qui disposent d'atouts considérables et qui constituent des zones de développement, d'investissement à venir mais qui démontrent des signes de pertes de vitalité.
6. **Territoires de relance** : Territoires participant à la relance économique, à la fois en déployant des activités déjà présentes et pourvoyeuses d'emploi (industrie, aéronautique, etc.), mais aussi en développant de nouvelles opportunités économiques répondant aux injonctions du développement durable et à la transition écologique.

GUINGUETTE ITINÉRANTE.

Du 21 au 28 septembre 2021, une concertation mobile appelée "la Guinguette Itinérante" permettant d'aller à la rencontre des habitants et d'identifier avec eux les enjeux, problématiques, mais aussi initiatives et bonnes pratiques du territoire, a été déployée. La première partie de la mission a permis à l'association SEED de réaliser treize interventions sur le territoire.

LA GUINGUETTE ITINÉRANTE EN CHIFFRE



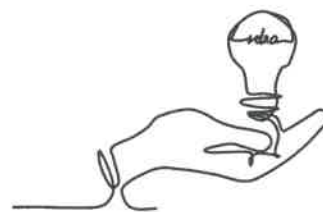
169 PERSONNES CONCERTÉES



538 PARTICIPATIONS APPORTÉES



300 PERSONNES INFORMÉES



50 INITIATIVES IDENTIFIÉES

Répartition des participations selon les thématiques*

TRANSITION
EN ACTION DYNAMIQUES
À VALORISER
À PROTÉGER DE RELANCE

* de transition 26,6 %; à revitaliser 22,7%; dynamiques 17,1%; à valoriser 16,5%; territoires à protéger 14,7%, de relance 2,4%

ATELIERS TERRITOIRES ET TRANSITION.

Du 25 au 29 octobre 2021, les ateliers Territoires et Transition, moments de travail collectifs sur les éléments issus des précédentes sessions de concertation, se sont déroulés pour penser la construction d'un projet pour le grand territoire, l'identification des critères pour une transition raisonnée et adaptée, et enfin la déclinaison des outils opérationnels et financiers du PETR aux spécificités du territoire.

Chaque atelier « Territoires et Transition » a présenté un axe pour les thématiques **Territoires Dynamiques, en Action, à Protéger, à Valoriser**.

La thématique **Territoire de Transition** a été travaillé selon une autre méthodologie au cours de deux ateliers. Le premier s'est tenu le 27 octobre à Figeac et a permis de réfléchir collectivement aux indicateurs pour une transition raisonnée et adaptée au contexte local, autrement appelés Indicateurs de Bonheur Local Brut (BLB); le second a clôturé la semaine d'ateliers, et s'est déroulé le 29 octobre à Marcihac-sur-Célé, a permis d'accompagner une réflexion sur les initiatives locales existantes porteuses de la transition pour le grand territoire.

La thématique **Territoires de Relance** n'a pas été travaillée dans le cadre des ateliers au vu du faible nombre de participations sur le sujet (2,4%).

Les ateliers en chiffres :

- 6 ateliers animés autour de 5 thématiques
- 54 personnes mobilisées

PRINCIPAUX RÉSULTATS.

1. TERRITOIRES À VALORISER

La thématique vue par les habitants

Donner de la visibilité, faire connaître, aménager, informer, appuyer les initiatives/projets existants.

Les enjeux soulevés par les habitants

- **Assurer une valorisation du territoire en dehors des saisons touristiques** : permettre aux habitants de profiter d'un territoire dynamique, attractif tout au long de l'année;
- **Trouver un équilibre** entre le tourisme des sites emblématiques du territoire (Rocamadour, Souillac, etc.) et les villages, bourgs et éléments moins valorisés;
- **S'appuyer sur les savoir-faire locaux** actuellement non valorisés tels que petit artisanat traditionnel (ex : laine à Gramat), et le petit patrimoine ;
- **Appuyer les pratiques agricoles portées par des acteurs locaux** : favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, valoriser les marchés de producteurs locaux, etc. ;
- **Assurer une valorisation du territoire sans perdre son identité** : s'appuyer sur ce qui fait l'identité du territoire (ex : la lavande, le chanvre, la caussenarde, dans le domaine de l'agriculture, etc.) ;
- **Valoriser les axes de transports/déplacements existants par un aménagement spécifique** : les lignes de chemins de fer non exploitées (ex : Martel), les chemins de balades ou de randonnées (ex : sentiers fermés près de Bonnefond) ;
- **Valoriser les aménités culturelles et naturelles du territoire** : par des événements (ex : pour la valorisation du patrimoine historique), des aménagements (ex: pour la valorisation des abords de la Dordogne), de la communication (ex : pour les initiatives portées par des acteurs locaux).

2. TERRITOIRES DE TRANSITION

La thématique vue par les habitants :

Les piliers d'un développement pour les futures générations, respectueux de l'environnement, et qui s'appuie sur des initiatives alternatives qui sont déjà présentes sur le territoire ; un développement qui prend en compte le bon-vivre, le bien-être.

Les enjeux soulevés par les habitants

- **Information / Sensibilisation** : (1) Comprendre le millefeuille administratif : les acteurs (commune, région, département, communauté de communes, PETR, etc.) et leurs compétences respectives ; (2) Favoriser l'information de qualité pour les jeunes afin de permettre leur engagement dans le développement du territoire ; (3) Sensibiliser à l'écologie, à l'environnement, et à l'économie alternative ; (4) Diffuser l'information sur les bonnes pratiques, centraliser l'information (ex : sur les événements, les transports, etc.);
- **Déplacements modes doux** : (1) Favoriser les pratiques du vélo, en aménageant des pistes cyclables et assurant la sécurité des usagers ; (2) Développer une offre de transports publics qui favorisent le vivre ensemble et permette réellement de pallier à la nécessité d'usage de la voiture pour les habitants du grand territoire ; (3) Développer les initiatives de transports publics à la demande et de transports gratuits pour favoriser une meilleure connectivité entre les territoires ; (4) Adapter l'offre de transports aux modes de vie des usagers du territoire : adapter les horaires, les lieux de ramassage, les fréquences de passage, etc; (5) Aménager des espaces piétons sécurisés au sein des centres-villes, tout en permettant l'usage de la voiture assurant des services pour les personnes âgées (service de livraison à domicile, urgences médicales, etc.);
- **Santé /soin** : (1) Comblent le manque de service médical sur l'ensemble du territoire, en favorisant l'installation de médecins/spécialistes ; (2) Combiner une offre médicale plus importante à disposition des habitants tout en développant les services médicaux à domicile (favoriser des initiatives mobiles pour se rendre chez les habitants) ; (3) Développer les "Maisons de l'autonomie" pour les personnes âgées afin de pallier aux effets d'isolement ; (4) Valoriser la santé et le bien-être pour favoriser les relations humaines et penser le développement futur des territoires.
- **Energie** : (1) Diffuser les pratiques d'optimisation énergétique dans les villes et villages (diminution/arrêt de l'éclairage public durant la nuit) ; (2) Rendre adéquat les usages et les modes de d'utilisation de l'énergie (chauffage, etc.) ;
- **Développement économique local** : (1) Penser d'autres manières d'échanger, considérer l'usage de monnaie complémentaire ; (2) S'appuyer sur l'agriculture biologique portée par des acteurs locaux (ferme pédagogique, etc.), permaculture, etc. ; (3) Favoriser les circuits-courts et l'économie circulaire (ex : Plan d'Alimentation Territoriale, petites épiceries, espaces multi-commerces, etc.) ; (4) Favoriser l'accessibilité de l'habitat pour permettre aux actifs de s'implanter sur le territoire (domaine de l'agriculture, du numérique, de l'aéronautique, etc.) ; (5) Favoriser l'insertion des jeunes actifs en développant la 4G/5G sur l'ensemble du territoire, sans compromettre la santé des usagers du territoire ;
- **Cohésion sociale** : (1) Mettre en relation des acteurs locaux pour développer les capacités de travail collectif ; (2) Favoriser les lieux qui rassemblent dans les petites villes ou villages : cafés associatifs, lieux multi-commerces, etc. ; (3) Aller vers les habitants : recréer du lien avec les personnes les plus isolées en allant à leur rencontre (développement des initiatives "mobiles" du "mobile" notamment pour les plus âgés) ; (4) Assurer la cohésion entre les nouveaux arrivants et les habitants de longue date sur le territoire en permettant la rencontre et en favorisant le dialogue sur les modes de vie liés aux spécificités du territoire ; (5) Assurer un lien intergénérationnel par le biais d'événements fédérateurs de manière fréquente sur le territoire ; (6) S'accorder sur ce qui fait "transition" : un projet collectif qui se doit d'être fédérateur et collectif, favorisant le vivre-ensemble;

- **Modes de gouvernance** : (1) Faciliter la mise en conformité d'initiatives individuelles (ex : phyto-épuration) quand elles apportent des solutions ; (2) Développer les démarches de consultation (ex: consultation exécutoire) ou de concertation habitante pour la définition de projets concernant le territoire ; (3) Privilégier une échelle plus locale pour la mise en place de projets ; (4) Renforcer le rôle des municipalités sur des sujets liés au lien social, à la cohésion ; (5) Répartir les responsabilités de manière cohérente entre les différents échelons décisionnaires afin de favoriser la pertinence des actions et leur lisibilité.

3. TERRITOIRES DYNAMIQUES

La thématique vue par les habitants :

Des gens, des commerces, des projets/initiatives portées par des acteurs locaux, des événements/animation, des associations. Accessibilité, attractivité, centralité, diversité.

Les enjeux soulevés par les habitants

- **Dynamiser le territoire sans le dénaturer**, en préservant son identité : un équilibre à trouver ;
- **Dynamiser au profit du bien-être** : un dynamisme mesuré, et qui répond à une émulation et des dynamiques existantes (commerces, traditions, coutumes existantes, etc.) ;
- **Équilibrer le dynamisme** des lieux entre saisons touristiques et saisons hors tourisme ;

4. TERRITOIRES À PROTÉGER

La thématique vue par les habitants

Sauvegarder, conserver, protéger (de la destruction, de l'oubli, de la dégradation, de la surexploitation) des aménités naturelles et culturelles, mais aussi des populations .

Les enjeux soulevés par les habitants

- **Continuer de protéger les espaces** qui le sont déjà et qui préservent des aménités naturelles (cours d'eaux, biodiversité, les Causses, etc.) ;
- **Protéger certains espaces naturels non protégés** actuellement (ex : les zones humides pour faire perdurer les activités de pisciculture, la récolte de truffes, etc.) ;
- **Conserver la cohérence paysagère**, une harmonie au sein du territoire, notamment en préservant les pratiques agricoles locales;
- **Protéger les liens sociaux** ainsi que les personnes âgées ;
- **Protéger les pratiques culturelles traditionnelles** (ex. fêtes votives) ;
- **Protéger la biodiversité** (contre les grands projets infrastructurels)
- **Protéger le petit patrimoine rural** ;
- **Conserver les lieux culturels**, favorisant l'animation du territoire (ex : théâtre de l'Usine de Saint-Céré) ;
- **Protéger en sensibilisant par des événements** (pour valorisation du patrimoine historique), des aménagements, de la communication.

5. TERRITOIRES EN ACTION (À REVITALISER)

La thématique vue par les habitants :

Manque d'animations (marchés, événements), d'activités économiques (petits commerces, etc.), de transports (enclavement, mauvaises infrastructures de transports entravant l'accessibilité et la mobilité), de nouvelles populations. Territoires concernés : Gramat, Latronquière, région du Haut-Ségala.

Les enjeux soulevés par les habitants :

- Favoriser le **repeuplement de certains villages** ou petites villes en permettant une installation facilitée des jeunes générations sur le territoire, et une attractivité : offrir les conditions de leur installation (accès au foncier, accès au marché locatif, etc.) ;
- Favoriser la **vie des plus jeunes** (enfants, adolescents, etc.) par le biais d'aménagements (parcs publics, lieux dédiés), par des loisirs (cinéma, espaces sportifs, etc.) qui participent à l'animation des territoires ;
- Assurer un **équilibre entre les centres-villes et les périphéries**, en évitant de concentrer l'ensemble des aménités culturelles et commerciales sur les espaces centraux, au détriment d'une vie dans les espaces périphériques (ex: Saint-Laurent des Tours, commune dortoir de St-Céré) ;
- Pallier au **désert médical** du territoire ;
- Développer l'**offre d'aides à la personne**, de services publics à une échelle ultra-locale ;
- Revitaliser en assurant des **activités économiques, culturelles hors saisons.**

6. TERRITOIRES DE RELANCE

La thématique vue par les habitants :

Thématique trop spécifique aux enjeux de l'emploi sur le bassin Figeac.

NB : Cette thématique n'a pas été renouvelée dans le cadre des ateliers Territoires et Transition.



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Annexe 6 - Liste des actions mûres 2022

Orientation Stratégique	N°	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	HT
OS 1 - Soutien aux entreprises et à la relocalisation	1	Réhabilitation d'une maison en cabinet de naturopathie	Rignac	92 413€
	2	Friche Raynal et Roquelaura à Capdenac-Gare	GRAND -FIGEAC	Non connu
OS 2 - Agriculture durable et alimentation locale	3	Déploiement des Projets alimentaires de Territoire	GRAND -FIGEAC / CAUVALDOR	Non connu
OS 3 - Tourisme durable	4	Voie verte Investissements dédiés	CAUVALDOR	400 000€
	5	Seconde tranche de la signalétique du cœur de ville de Figeac	Figeac	Non connu
OS 4 - Revitalisation des centres bourgs et requalification des espaces publics	6	Déploiement du dispositif ORT multisites	GRAND-FIGEAC	Non connu
	7	Déploiement du dispositif Action Cœur de ville »	Figeac	Non connu
	8	Aménagement et valorisation du boulevard Carnot	Saint-Céré	910 562€
	9	Aménagement du bourg	Saint-Lauren-les-Tours	1 198 524€
	10	Cœur de village Anglars	Grand Figeac	690 000 €
	11	Cœur de village Espédaillac	Grand Figeac	470 000 €
	12	Place Carnot Figeac	Grand Figeac	2 000 000 €
OS 5 - Cohésion Sociale	13	Réhabilitation du Centre social et culturel de Biars-sur-Cère	CAUVALDOR	27 000€
	14	Réhabilitation des logements foyers Les Césarines - 2 ^{ème} tranche	CAUVALDOR	54 000€
	15	Création de la MSP de Vayrac	CAUVALDOR	450 000€
	16	Crèches de Bretenoux/Gagnac	CAUVALDOR	100 000€
	17	Crèche Sousceyrac-en-Quercy - Création	CAUVALDOR	168 672€
	18	Tiers-lieu St Céré Achats matériel + communication	CAUVALDOR	142 500€
	19	Création Tennis couvert - Souillac	CAUVALDOR	300 000€
	20	Réhabilitation de la Piscine de Biars sur Cère	CAUVALDOR	1 720 000€
	21	Gymnase de Martel - Création	CAUVALDOR	1 447 967 €
	22	Rénovation des bureaux administratifs de la gendarmerie	Lacapelle-Marival	504 212.00 €
	23	Extension des vestiaires et des sanitaires du centre d'incendie et de secours de Martel	SDIS	100 000.00 €
	24	Réhabilitation de la Maison de la formation	Grand Figeac	932 656 €
	25	Aménagement espaces publics jeux et sports	Miers	Non connu
	26	Réhabilitation de la Salle des Fêtes	Lunan	545 600€
OS 6 - Mobilités durables et Accessibilités	27	Plan vélo de la ville de Figeac	Figeac	Non connu
OS 7 - Culture et Patrimoine	28	Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	CAUVALDOR	500 000€
	29	Valorisation du Site des Gabaudets à Issendolus	GRAND -FIGEAC	Non connu
	30	Création d'un espace pluridisciplinaire	Le Vignou-en-Quercy	745 815€
OS 8 - Biodiversité et milieux écosystémiques	31	Projet de renaturation du Célé à la traversée de Figeac	Figeac	Non connu
OS 9 - Energie, Climat et Economie Circulaire	32	Rénovation, mise aux normes et extension du réseau de chaleur de Gramat	CAUVALDOR	1 664 450€
	33	Rénovation énergétique d'un bâtiment public (bâtiment La Poste)	Alvignac-les-Eaux	17 904€
	34	Rénovation énergétique de l'école Rouquié et sécurisation des parkings	Lachapelle-Auzac	Non stabilisé

Annexe 7 – Plan d'action de la Charte Forestière de Territoire du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne

ACTION	Objectifs
<p>Animer la Charte Forestière de Territoire et ses instances:</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la gouvernance de la CFT, entre élus et acteurs techniques • Coordonner les actions qui le nécessitent, être facilitateur de leur réalisation • Assurer une veille et une communication régulière autour de la Charte, des actions portées et des acteurs du territoire • Valoriser les acteurs et les initiatives locales via des concours et des démarches qualité • Développer et maintenir les liens entre la CFT et le supra-local • Faire le suivi et l'évaluation de l'action • Porter en propre d'autres actions de la Charte <p>COMITE TECHNIQUE : Créer un lieu / outil de concertation pour le territoire</p> <p>COMITE DES ELUS : Animer un réseau des collectivités locales pour le développement et le maintien de la forêt, des paysages et de la biodiversité (Comité des élus avec désignation officielle des élus)</p>
<p>Mobiliser les compensations « carbone » des entreprises locales selon une méthode territoriale</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Mobiliser des financements pour développer les activités forestières du territoire -Financer la restauration des continuités écologiques des milieux en renouvelant les linéaires de haies -Financer les projets d'agroforesterie
<p>Réaliser un catalogue d'actions de sensibilisation et d'outils pédagogiques de la maternelle aux filières professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser les jeunes publics à la forêt et aux métiers du bois -Valoriser la forêt et ses services économiques, environnementaux et sociaux
<p>Evènementiel "Personnifier les savoir-faire"</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Démocratiser les usages du bois avec des objets d'art ou du quotidien -Personnifier les savoir-faire locaux -Mettre en avant le matériau bois dans des évènements plus généraux (marchés, artisanat, environnement, ...)
<p>Animer un réseau des artisans d'art "bois"</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Définir les usages et les provenances du bois dans l'artisanat d'art et la construction sur le territoire du PETR FQVD -Démocratiser les usages du bois avec des objets d'art ou du quotidien -Développer la production de filières de niches pour améliorer la consommation de bois locaux -Dynamiser la consommation locale par le développement et la structuration d'une nouvelle offre -Créer une forte dynamique locale chez les artisans du territoire -Mettre en avant le matériau bois dans des évènements plus généraux (marchés, artisanat, environnement,...)
<p>Evènementiel "Bois et Histoire" Réaliser une exposition / table ronde sur les liens entre les paysages, la forêt et ses usages</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Démocratiser les usages du bois au travers de son utilisation dans le patrimoine bâti / lien avec la pierre -Personnifier les savoir-faire pour les rendre plus vivants et attractifs -Valoriser le patrimoine naturel et bâti du territoire, et mettre en avant le bien vivre du territoire -Sensibiliser les habitants du territoire sur les notions de gestion forestière, de paysage et d'architecture -Sensibiliser le grand public aux métiers du bois sur l'ensemble de la filière
<p>Promouvoir les activités de l'atelier bois partagé et collaboratif de Caniac-du-Causse et mettre en œuvre un forum du sciage</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Valoriser des bois locaux et les circuits de proximité de transformation du bois -Partager et transmettre les savoir-faire locaux -Aider au développement de filières de niches, à haute valeur ajoutée -Aider au développement de métiers en tension -Aider les entrepreneurs du bois à se développer par la mutualisation d'outils, le partage d'un réseau et d'idées, et favoriser l'innovation

Intégrer les contraintes du changement climatique dans les exploitations agricoles par la gestion du sylvo-pastoralisme	<ul style="list-style-type: none"> -Développer l'usage du bois dans les exploitations agricoles (bois de chauffage) -Sensibiliser les agriculteurs à la gestion forestière, au Sylvopastoralisme, et à l'Agroforesterie -Faire de l'agriculture un secteur exemplaire face aux problématiques de réchauffement climatique, et soutenir la résilience des exploitations agricoles du territoire -Diffuser un savoir-vivre autour du bois et de la forêt pour améliorer l'attractivité du territoire
Amplifier l'animation auprès des propriétaires forestiers privés et la diffusion d'une culture sylvicole au travers d'une action PDM et post-PDM	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer la gestion durable de la forêt et la qualité de ses ressources et services -Mieux caractériser la ressource locale en diagnostiquant sa maturité et son exploitabilité -Professionnaliser la sylviculture du territoire pour mobiliser plus de bois au présent et à l'avenir -Faire un suivi dans le temps de l'évolution de la ressource forestière suite à l'amélioration des boisements -Favoriser les regroupements fonciers et les regroupements des propriétaires forestiers pour une meilleure exploitabilité des bois
Améliorer la gestion des bois du Limargue en prenant en compte la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> -Dynamiser la gestion des forêts privées -Maintenir et améliorer la biodiversité forestière
Diffuser les bonnes pratiques pour préserver la qualité des cours d'eau et lutter contre l'érosion des sols	<ul style="list-style-type: none"> -Recenser les parcelles forestières potentiellement les plus impactantes vis-à-vis de la qualité des eaux -Sensibiliser propriétaires et exploitants forestiers aux bonnes pratiques pour lutter contre ces problématiques -Soutenir financièrement et techniquement les initiatives permettant de lutter contre ces problématiques
Etudier la faisabilité d'une démarche de vente locale des produits forestiers et la multiplier : vers la création d'une épicerie des bois locaux	<ul style="list-style-type: none"> -Créer de la valeur ajoutée sur des filières de niche et développer de nouveaux modèles d'organisation sur le territoire (vente directe de bois locaux) -Favoriser une sylviculture douce et mobiliser du plus de propriétaires forestiers -Favoriser la production de bois d'œuvre et l'amélioration des bois -Maintenir / Développer les savoir-faire locaux en recréant des chaînes de valeur (mobilisation de toute une filière)
Faire l'inventaire des forêts anciennes et mûres du territoire, sur la base des travaux déjà réalisés par le PNRCQ, le CEN et le CRPF	<ul style="list-style-type: none"> -Mieux prendre en compte les enjeux environnementaux dans un secteur naturel privilégié -Informers et aider les propriétaires sur la prise en compte de la biodiversité dans leurs forêts et les documents de gestion durable -Mobiliser (si possible) des financements pour valoriser l'ensemble des aménités positives de la forêt -Améliorer la gestion concertée des propriétaires et développer d'autres formes d'association entre eux
Valoriser, améliorer, aménager les bois du territoire via un fonds dynamique d'aides aux propriétaires forestiers	<ul style="list-style-type: none"> -Développer un programme d'aides à la dynamisation de la sylviculture et au renouvellement orienté économiquement des bois du territoire -Soutenir le développement de productions à haute valeur ajoutée économique, environnementale et sociale -Maintenir l'aménagement et l'entretien du territoire
Mettre en œuvre une veille partagée sur les chantiers et démarches existantes avec du bois et de l'artisanat local sur le territoire de la Charte Forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les savoir-faire locaux et la nécessité de relocaliser l'économie - Mettre en avant les métiers du bois, de la pierre, et l'ensemble des matériaux biosourcés - Démontrer la viabilité économique réglementaire d'un chantier réalisé par des acteurs locaux en matériaux locaux et biosourcés, et calculer ses retombées économiques pour le territoire et la forêt

Encourager le recours au bois en filière courte dans les projets publics de construction, de réhabilitation ou d'aménagement du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la part de bois local dans les projets de construction publics - Utiliser la commande publique comme vitrine pour promouvoir l'usage du bois en circuit court dans la construction - Aider les collectivités à communiquer sur les efforts réalisés en termes d'économies locales et de baisse de leurs impacts environnementaux - Utiliser la commande publique comme levier pour développer la filière forêt-bois, dans la construction, vecteur de bien-vivre sur le territoire
Structurer la filière Bois-Energie grâce à l'organisation d'approvisionnements en circuits-courts	<ul style="list-style-type: none"> -Valoriser au maximum les ressources locales dans les projets de chaufferies biomasse au bois pour les rémunérer à leur juste valeur. -Mobiliser les bois non valorisés du territoire et les bois d'éclaircie, et trouver un débouché aux coupes d'élagage et de haies, pour diversifier les revenus paysans -Développer les projets de chaufferies bois et la filière bois énergie sur le territoire -Animer les bûcherons et les scieurs pour valoriser au mieux leurs déchets de coupes et faciliter de nouveaux modes d'organisation voire des mutualisations
Etudier l'opportunité de mettre en œuvre un pôle de création "Design Bois" sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> -Développer les futurs usages du bois en travaillant sur les besoins des consommateurs -Développer les filières de niche et à haute valeur ajoutée, permettant de valoriser les ressources locales et les outils locaux (fab lab, travaux sur d'autres matériaux, boutiques partagées,...) -Développer la formation et compléter celle en place (par ex lycée Vicat – option menuiserie d'art / design) -Améliorer l'image du bois et de ses métiers auprès d'un large public -Développer l'attractivité du territoire
Accompagner les acteurs du territoire à mieux mettre en avant les métiers du bois dans les programmes de formation initiale et continue et à soutenir les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser l'apprentissage et travailler sur la promotion des métiers du bois et du territoire -Augmenter la présence des entreprises / métiers du bois dans les salons de l'emploi et autres évènements -Optimiser l'utilisation des dispositifs régionaux de formation qualifiante -Promouvoir les dispositifs d'aide existants pour la formation, la création et la reprise d'entreprises, l'investissement et l'innovation
Prévenir les risques d'incendie en développant un projet expérimental territorial et multifonctionnel d'éco-SYLVO-pastoralisme sur un site pilote d'AFPL	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser le territoire contre le risque incendie en limitant l'embroussaillage sur les Causses par une gestion concertée des espaces naturels forestiers - Développer autour de l'action DFCI une gestion de la ressource forestière des Causses en adéquation avec le déploiement de systèmes d'élevages pastoraux durables - Hybrider les sources de financements et de revenus sur le territoire, en développant de nouvelles activités économiques (bûcherons, bergers, tourisme équin,...) qui participent à l'entretien du territoire, des paysages et de la biodiversité locale
Organiser une série de 2 à 3 cafés – forêts, rencontres entre professionnels de la forêt et grand public	<ul style="list-style-type: none"> -Valoriser les travaux de chacun des acteurs du territoire et décloisonner les secteurs et les publics -Créer des liens amont / aval / amateurs / paysans / Grand Public -Sensibiliser aux questions forestières du territoire -Avoir un lieu de concertation dans la filière pour échanger sur des thèmes et des outils concrets
Organiser un forum des métiers de la forêt et du bois	<ul style="list-style-type: none"> -Renouveler et maintenir les savoir-faire sur le territoire -Sensibiliser aux métiers du bois et de la forêt - Créer du lien entre les acteurs du territoire -Structurer la filière par des rencontres professionnelles organisées sur le territoire